



Ministère des Finances Canada

Rapport sur le rendement

Pour la période se terminant
le 31 mars 1998

Canada

Présentation amélioré des rapports au Parlement

Document pilote

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en plusieurs parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder.

Le *Rapport sur les plans et les priorités* fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes qui sont principalement axés sur une planification plus stratégique et les renseignements sur les résultats escomptés.

Le *Rapport sur le rendement* met l'accent sur la responsabilisation basée sur les résultats en indiquant les réalisations en fonction des prévisions de rendement et les engagements à l'endroit des résultats qui sont exposés dans le *Rapport sur les plans et les priorités*.

©Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada — 1998

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la poste auprès des

Éditions du gouvernement du Canada – TPSGC

Ottawa, Canada K1A 0S9

N° de catalogue BT31-4/37-1998

ISBN 0-660-60703-4



Avant-propos

Le 24 avril 1997, la Chambre des communes a adopté une motion afin de répartir, dans le cadre d'un projet pilote, le document antérieurement désigné comme la *Partie III du Budget principal des dépenses* pour chaque ministère ou organisme en deux documents, soit le *Rapport sur les plans et les priorités* et le *Rapport ministériel sur le rendement*.

Cette décision découle des engagements pris par le gouvernement d'améliorer l'information fournie au Parlement sur la gestion des dépenses. Cette démarche vise à mieux cibler les résultats, à rendre plus transparente l'information fournie et à moderniser la préparation de cette information.

Cette année, le rapport d'automne sur le rendement comprend 80 rapports ministériels sur le rendement ainsi que le rapport du gouvernement intitulé *Une gestion axée sur les résultats*.

Ce *Rapport ministériel sur le rendement*, qui couvre la période se terminant le 31 mars 1998, porte sur une responsabilisation axée sur les résultats en signalant les réalisations par rapport aux attentes en matière de rendement et aux engagements en matière de résultats énoncés dans la *Partie III du Budget principal des dépenses* ou le projet pilote de *Rapport sur les plans et priorités* pour 1997-1998. Les principaux engagements en matière de résultats pour l'ensemble des ministères et organismes sont aussi inclus dans *Une gestion axée sur les résultats*.

Il faut, dans le contexte d'une gestion axée sur les résultats, préciser les résultats de programme prévus, élaborer des indicateurs pertinents pour démontrer le rendement, perfectionner la capacité de générer de l'information et soumettre un rapport équilibré sur les réalisations. Gérer en fonction des résultats et en rendre compte nécessitent un travail soutenu dans toute l'administration fédérale.

Le gouvernement continue de perfectionner et de mettre au point tant la gestion que la communication des résultats. Le perfectionnement découle de l'expérience acquise, les utilisateurs fournissant au fur et à mesure des précisions sur leurs besoins en information. Les rapports sur le rendement et leur utilisation continueront de faire l'objet d'un suivi pour s'assurer qu'ils répondent aux besoins actuels et en évolution du Parlement.

Ce rapport peut être consulté par voie électronique sur le site Internet du Secrétariat du Conseil du Trésor à l'adresse suivante : <http://www.tbs-sct.gc.ca/tb/fkey.html>

Les observations ou les questions peuvent être adressées au gestionnaire du site Internet du SCT ou à l'organisme suivant :

Secteur de la planification, du rendement et des rapports
Secrétariat du Conseil du Trésor
L'Esplanade Laurier
Ottawa (Ontario) Canada
K1A 0R5
Téléphone : (613) 957-7042
Télécopieur : (613) 957-7044

Ministère des Finances Canada

Rapport ministériel sur le rendement

**Pour la période
se terminant
le 31 mars 1998**

Paul Martin
Ministre des Finances

Table des matières

SOMMAIRE	1
TABLEAU DES PRINCIPAUX ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE RÉSULTATS	5
PARTIE 1 : MESSAGE DU MINISTRE	9
PARTIE II : APERÇU DU MINISTÈRE	11
MANDAT, RÔLES ET RESPONSABILITÉS	11
OBJECTIFS	13
PRIORITÉS STRATÉGIQUES	14
ORGANISATION DU MINISTÈRE.....	15
PARTIE III : RENDEMENT DU MINISTÈRE	17
ATTENTES EN MATIÈRE DE RENDEMENT.....	17
RÉALISATIONS EN MATIÈRE DE RENDEMENT	17
<i>Programme des politiques économique, sociale et financière</i>	17
<i>Programme du service de la dette publique</i>	40
<i>Programme fédéral de transferts aux provinces</i>	44
PARTIE IV : RENDEMENT FINANCIER	47
PARTIE V : GROUPEMENT DE RAPPORTS	57
STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE	57
INITIATIVES DE RÉGLEMENTATION	67
PARTIE VI : AUTRES RENSEIGNEMENTS	77
PERSONNES-RESSOURCES ET SITES WEB.....	77
LOIS PERTINENTES AU REGARD DES DÉPENSES DE PROGRAMME DU MINISTÈRE DES FINANCES CANADA	78
LISTE DES RAPPORTS EXIGÉS PAR LA LOI ET DES RAPPORTS MINISTÉRIELS	78

Sommaire

Le ministère des Finances Canada joue un rôle influent dans la structuration du programme du gouvernement. Pendant la période à l'étude, ses efforts ont contribué aux objectifs suivants.

- Un avenir financier sûr
- Un secteur des services financiers concurrentiel et sûr pour le XXI^e siècle
- Repenser le rôle de l'État
- Des programmes sociaux sûrs

Voici les faits saillants des activités menées par le Ministère à l'appui de ces objectifs.

Un avenir financier sûr

En 1997-1998, le gouvernement a atteint un certain nombre de jalons importants sur la voie du redressement des finances publiques. En plus d'éliminer le déficit, il a annoncé dans le budget de 1998 que le ratio de la dette au PIB baisserait pour la deuxième année consécutive. La Mise à jour économique et financière de l'automne 1997 a introduit le Plan de remboursement de la dette, conçu pour garder en permanence le ratio de la dette au PIB du Canada sur une trajectoire descendante.

Les progrès réalisés dans la lutte contre le déficit ont permis au gouvernement de commencer à accorder des réductions générales d'impôt. Dans ce but, il annonçait dans le budget de 1998 qu'il augmentait le revenu que les Canadiens peuvent gagner sans avoir à payer de l'impôt. En outre, la surtaxe générale a été réduite ou éliminée pour tous les contribuables, à l'exception de ceux qui gagnent 65 000 \$ ou plus.

Les mesures générales d'allègement fiscal ont réduit le fardeau fiscal de la grande majorité des contribuables, et 400 000 Canadiens à faible revenu ne paieront plus un sou d'impôt fédéral. Pour compléter ces mesures et promouvoir les objectifs du gouvernement en matière de politique sociale, le budget prévoyait une aide fiscale à l'éducation, aux familles, à la santé, aux services bénévoles et au revenu de retraite.

Un budget équilibré n'est qu'un des moyens de contribuer à la stabilité macroéconomique. Un faible taux d'inflation en est un autre. Le gouvernement et la Banque du Canada ont donc convenu de maintenir l'inflation dans une fourchette de 1 à 3 p. 100 jusqu'à la fin de 2001. Ces cibles de maîtrise de l'inflation visent à maintenir le taux d'inflation du Canada parmi les plus bas au monde, ce qui, en retour, nous aidera à garder nos taux d'intérêt bas.

Un secteur des services financiers concurrentiel et sûr pour le XXI^e siècle

L'examen amorcé par le Groupe de travail sur l'avenir du secteur des services financiers canadien en décembre 1996 a revêtu une nouvelle importance lorsque de grandes banques canadiennes ont annoncé leurs projets de fusion au début de 1998. Le groupe de travail a déposé son rapport en septembre 1998, et le gouvernement l'a soumis au Comité permanent des finances de la Chambre des communes. La Direction de la politique du secteur financier a été restructurée pour répondre au besoin pressant de conseils et d'analyses sur les projets de fusion des banques et sur l'application des recommandations du groupe de travail.

Le Ministère participe aussi à l'examen du cadre du système de paiements du Canada, examen auquel contribue un comité consultatif composé principalement de membres du secteur privé et coprésidé par des hauts fonctionnaires de la Banque du Canada et du ministère des Finances Canada.

En septembre 1997, le gouvernement a annoncé des projets de politiques sur l'élaboration d'un régime en vertu duquel les banques étrangères pourraient ouvrir des succursales au Canada. Le Ministère a aussi poursuivi ses consultations sur le projet de démutualisation des sociétés mutuelles d'assurance-vie.

Repenser le rôle de l'État

Le ministère des Finances Canada contribue à repenser le rôle de l'État en aidant à repérer des possibilités de privatisation et de commercialisation des opérations gouvernementales. En décembre 1997, la *National Sea Products* a été vendue à *Scotia Investments Limited* pour 5,8 millions de dollars. Cette vente représentait l'aboutissement de la participation du gouvernement à la restructuration de cette entreprise – une participation qui remontait à 1984.

Au cours de l'exercice à l'étude, le Ministère a aussi participé aux préparatifs de la vente par le gouvernement, au coût de 15,45 millions de dollars, de Theratronics International Limitée à MDS Inc. La vente a été annoncée en mai 1998.

Des programmes sociaux sûrs

En décembre 1997, la *Loi sur l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada* a reçu la sanction royale. Cette loi, qui était le résultat de l'entente fédérale-provinciale de février 1997 sur les changements à apporter au Régime de pensions du Canada (RPC), prévoit la création de l'Office d'investissement du RPC. Le nouvel Office travaillera de façon autonome par rapport au gouvernement et sera chargé d'investir les fonds dans un portefeuille diversifié de titres dans le meilleur intérêt des participants au RPC.

Le gouvernement fédéral a aussi déposé un projet de loi visant à faire passer de 11 à 12,5 milliards de dollars le plancher en espèces du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS), suivant en cela une des recommandations du Forum

national sur la santé. Pour les provinces, cette augmentation représentera un montant additionnel de 7 milliards de dollars en espèces dans le secteur de la santé et des programmes sociaux de 1997-1998 à 2002-2003.

Les réalisations du Ministère sont expliquées en détail dans le présent rapport.

Tableau des principaux engagements en matière de résultats

Ministère des Finances Canada (Fin)

est doté d'un budget de \$

pour fournir aux Canadiens et aux Canadiennes :	qui se manifeste par :	résultats atteints rapportés dans :
un avenir financier sûr	<ul style="list-style-type: none"> • des budgets respectant les objectifs financiers du gouvernement • les changements nécessaires en matière d'impôt • la mise à exécution des réductions de dépenses annoncées • la mise en œuvre d'investissements stratégiques pour promouvoir une économie forte et une société sûre • une stratégie de gestion de la dette de nature à stabiliser et à réduire les coûts du service de la dette et à maintenir un marché performant dans le domaine des titres du gouvernement du Canada 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise à jour économique et financière de 1997; Budget de 1998; Revue financière (mensuelle) • Budget de 1998; Avis de voies et moyens • Budget annuel; Budget principal des dépenses; Détail des dépenses de programmes • Budget de 1998; Mise à jour économique et financière de 1997; RMR, page 29 • Budget de 1998; Rapport sur les opérations d'emprunt de 1997; Stratégie de gestion de la dette de 1998-1999; Titres du gouvernement du Canada (trimestriel); RMR, page 40

pour fournir aux Canadiens et aux Canadiennes :	qui se manifeste par :	résultats atteints rapportés dans :
	<ul style="list-style-type: none"> • une gestion efficace des réserves internationales officielles du Canada • l'élaboration et la mise en œuvre de mesures appropriées découlant de la politique d'importation • une gestion efficace des relations avec les institutions financières internationales 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport annuel présenté au Parlement sur les Opérations du Compte du fonds des changes publié par le ministère des Finances Canada en 1997; communiqué mensuel sur les réserves internationales officielles; RMR, page 29 • <i>Tarif des douanes</i> (L.C. 1997, ch. 36), le 1^{er} janvier 1998 • Budget principal des dépenses; Budget de 1998
un secteur des services financiers concurrentiel et sûr pour le XXI ^e siècle	<ul style="list-style-type: none"> • le fait de s'assurer que les Canadiens sont bien servis par un secteur des services financiers qui soit sûr, sain, efficient et concurrentiel 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport du Groupe de travail sur l'avenir du secteur des services financiers; RMR, page 32
des contributions au projet visant à repenser le rôle de l'État	<ul style="list-style-type: none"> • la mise à exécution des virages annoncés dans les domaines de la création d'agences, de la privatisation et de la commercialisation • la conclusion des ententes nécessaires de transfert avec d'autres sphères de compétence 	<ul style="list-style-type: none"> • RMR, page 33 • RMR, page 44

pour fournir aux Canadiens et aux Canadiennes :	qui se manifeste par :	résultats atteints rapportés dans :
des programmes sociaux sûrs	<ul style="list-style-type: none"> • la mise en œuvre de nouveaux programmes • des améliorations aux programmes sociaux actuels • le renforcement du financement et de l'investissement touchant le Régime de pensions du Canada 	<ul style="list-style-type: none"> • Subventions canadiennes pour l'épargne-études annoncées dans le Budget de 1998 • Améliorations à la prestation fiscale pour enfants annoncées dans le Budget de 1998 • <i>Loi sur l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada</i> (L.C. 1997, ch. 40). Pour de plus amples renseignements à ce sujet, consultez l'Internet à l'adresse suivante : www.cpp-rpc.gc.ca

Partie I : Message du Ministre

L'exercice 1997-1998 a marqué un point tournant dans l'histoire des finances publiques au Canada. Pour la première fois depuis 1969-1970, le gouvernement fédéral a réussi à équilibrer son budget et à faire en sorte que le ratio de la dette au PIB suive une trajectoire descendante permanente.

Le gouvernement n'aurait pas réussi à assainir les finances du pays sans les sacrifices et l'appui des Canadiennes et des Canadiens. Tous les Canadiens ont le droit de savoir ce que le gouvernement fait en leur nom pour gérer les problèmes et les défis du jour. Le gouvernement a le devoir de les tenir informés.

C'est dans cet esprit de responsabilisation que je présente le Rapport ministériel sur le rendement 1997-1998. Ce rapport, qui contient un compte rendu détaillé des activités et des réalisations du ministère des Finances Canada au cours de l'exercice écoulé, permettra aux Canadiens de juger dans quelle mesure nous remplissons bien notre mandat.

Au moment de présenter ce rapport, je tiens à reconnaître le dévouement, le professionnalisme et le dur labeur des fonctionnaires du ministère des Finances Canada.

Partie II : Aperçu du Ministère

Mandat, rôles et responsabilités

Le but fondamental du Ministère est d'aider le gouvernement à élaborer et à mettre en œuvre des politiques et des programmes économiques, sociaux et financiers qui favorisent la croissance et la création d'emplois. Le Ministère est la principale source d'analyse et de conseils au gouvernement sur les grands dossiers économiques, sociaux et financiers du Canada. Outre qu'il prépare le budget, le Ministère fournit des analyses, des conseils et des recommandations sur la politique fiscale et commerciale, rédige des projets de loi en la matière, fournit des analyses, des conseils et des recommandations concernant la gestion des actifs et passifs financiers fédéraux, y compris la gestion des emprunts fédéraux sur les marchés financiers, gère les paiements de transfert et les relations fiscales et financières avec les provinces et territoires, élabore la politique de financement du Régime de pensions du Canada (RPC) conjointement avec les provinces, fournit des analyses, des conseils et des recommandations sur la fixation du taux des cotisations annuelles à l'assurance-emploi lorsque l'approbation du ministre des Finances est exigée par la loi, représente le Canada dans les organismes financiers internationaux et les tribunes économiques et commerciales internationales, élabore la politique applicable au secteur financier et fournit des conseils à ce sujet et au sujet des marchés financiers.

Ces fonctions obligent le Ministère à suivre et à étudier le comportement de l'économie canadienne à tous égards importants – production et croissance, emploi et revenu, inflation et taux d'intérêt, et évolution structurelle à long terme. Le Ministère porte également une grande attention à l'évolution du marché financier, au commerce et aux questions économiques internationales qui influent sur la capacité concurrentielle et sur le rendement de l'économie canadienne.

À titre d'organisme central, le Ministère donne des conseils sur les répercussions économiques, financières, sociales et fiscales des dossiers prioritaires comme le programme d'action microéconomique du gouvernement, le programme d'emploi et de croissance, la politique en matière de sciences, de technologie et d'innovation, les initiatives touchant l'environnement, les mesures de privatisation et de commercialisation, les dépenses au titre de la défense et de l'aide internationale, ainsi que les efforts visant à renouveler les politiques et programmes sociaux du Canada, notamment le RPC, ce qui inclut la prise en charge de l'examen fédéral-provincial et l'élaboration de la politique de financement du régime et de placement des fonds.

Le ministère des Finances Canada administre également deux programmes de dépenses législatives, le Programme du service de la dette publique et le Programme des transferts fédéraux aux provinces. Le Ministère est chargé d'effectuer les paiements aux grandes institutions financières internationales, comme le Fonds monétaire international (FMI), la Banque mondiale et la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), de même que d'administrer le programme de la monnaie canadienne. Alors que tous les paiements relatifs à ce dernier programme ont un caractère législatif, les

opérations avec les institutions financières internationales relèvent à la fois de crédits législatifs et de crédits votés par le Parlement.

Le Ministère entretient des relations avec d'autres ministères, des organismes gouvernementaux et des sociétés d'État et avec des intervenants du secteur privé afin de favoriser la coordination et l'harmonisation de toutes les initiatives fédérales ayant des répercussions sur l'économie et sur les marchés financiers. Il s'efforce en permanence d'améliorer la coopération économique – tout particulièrement en matière budgétaire, commerciale et fiscale – entre les administrations fédérale et provinciales de même qu'entre les pays.

Le Ministère fournit des services aux groupes clients suivants :

- **Le gouvernement, le Cabinet et le Conseil du Trésor** – en fournissant des analyses, des conseils et des recommandations touchant les affaires économiques, sociales et financières du Canada de même que la fiscalité. Le Ministère est aussi chargé de rédiger les mesures législatives dans ces domaines.
- **Le Parlement et le public** – en appuyant un programme élargi d'information et de consultation du public qui vise notamment à fournir des renseignements factuels de base aux Canadiens et Canadiennes sur les grandes questions économiques et financières, de manière à faciliter une large participation à un processus de consultation plus ouvert et étendu. Cette mesure complète les vastes consultations effectuées en permanence auprès du public concernant d'autres responsabilités essentielles du Ministère, comme l'élaboration de la politique fiscale et de la politique applicable au secteur financier.
- **Les ministères et organismes fédéraux** – en contribuant activement à favoriser la coordination et l'harmonisation de toutes les initiatives fédérales qui influent sur l'économie, sur le secteur financier et sur les marchés financiers.
- **La communauté économique internationale** – en élaborant la politique du Canada à l'égard des institutions de Bretton Woods et de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, de même qu'en négociant des conventions fiscales avec nos partenaires et en représentant le Canada dans diverses instances internationales. Citons, entre autres, les volets financiers du G-7, du G-10, du Fonds monétaire international (FMI), de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), et de l'Organisation de coopération économique Asie-Pacifique (APEC).
- **Les gouvernements provinciaux** – en travaillant en permanence à améliorer la coopération dans les dossiers financiers et fiscaux et en collaborant avec les provinces aux travaux visant à faire en sorte que le RPC demeure soutenable sur le plan financier.
- **Les comités de la Chambre des communes et du Sénat** – en étant la principale source de projets de loi de taxation et d'ordre financier et en les pilotant à travers le processus parlementaire.

- **Les groupes d'intérêt canadiens** – en consultant largement les représentants du monde des affaires, du mouvement syndical, des groupes d'intérêt sociaux, du milieu du bénévolat et d'autres intervenants dans l'économie canadienne au sujet des mesures susceptibles d'être incorporées au budget et d'un large éventail d'autres politiques et initiatives.
- **Les intervenants du marché financier** – en travaillant avec les intervenants du marché à améliorer les méthodes de gestion de la dette et à promouvoir le maintien du bon fonctionnement du marché des titres du gouvernement du Canada, de même qu'en veillant à ce que les acheteurs de titres émis par le gouvernement du Canada soient bien informés de l'évolution économique et financière.

Mission

Le ministère des Finances Canada a pour mission d'aider le ministre des Finances et le secrétaire d'État aux Finances à s'acquitter de leurs fonctions essentielles et de leurs responsabilités légales en :

- fournissant les meilleurs analyses et conseils possibles sur les questions d'ordre économique, social et financier, les options en la matière et leurs répercussions;
- exécutant les décisions du gouvernement de manière efficace et en temps opportun;
- faisant connaître le plus clairement possible, dans l'administration fédérale et à l'extérieur, les enjeux économiques, sociaux et financiers, ainsi que les options possibles et les décisions du gouvernement;
- recueillant de manière efficace les points de vue des parties prenantes à l'économie dans toutes les régions du Canada;
- maintenant des systèmes d'appui et des programmes de développement de haute qualité afin de pouvoir exercer ces fonctions.

Objectifs

Le ministère des Finances Canada exerce ses activités en vertu des articles 14 à 16 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, qui stipulent que le Ministre a la responsabilité générale de « la gestion du Trésor et la surveillance, le contrôle et la direction de toutes questions relatives aux affaires financières du Canada que la loi n'assigne pas au Conseil du Trésor ou à quelque autre ministre. » Les objectifs principaux du Ministère sont les suivants :

- aider le gouvernement à déterminer les politiques et programmes financiers et autres politiques et programmes économiques et à les mettre en œuvre (*Loi sur la gestion des finances publiques*, lois régissant les institutions financières, lois fiscales et tarifaires);
- souscrire et/ou contribuer au Fonds monétaire international et aux institutions du Groupe de la Banque mondiale (*Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes*) et à la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (*Loi sur l'Accord portant création de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement*);
- assurer la gestion des activités relatives à la monnaie canadienne (*Loi sur la Monnaie royale canadienne*);
- assurer la gestion du programme de la dette du gouvernement fédéral (*Loi sur la gestion des finances publiques*);
- fournir une aide financière aux gouvernements provinciaux et territoriaux, pour les aider à offrir des services à leurs résidents (*Lois constitutionnelles, Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces, Loi sur la révision des arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces*);
- diriger l'examen fédéral-provincial de la *Loi sur le RPC* et élaborer une politique relative au financement du Régime et au placement des fonds (*Loi sur le RPC*).

Priorités stratégiques

Le ministère des Finances Canada vise un but unique : aider le gouvernement à concevoir et à mettre en œuvre des politiques et des programmes fiscaux et économiques favorisant la croissance et la création d'emplois. Pour l'année financière se terminant le 31 mars 1998, le Ministère a concentré ses efforts dans les domaines prioritaires suivants :

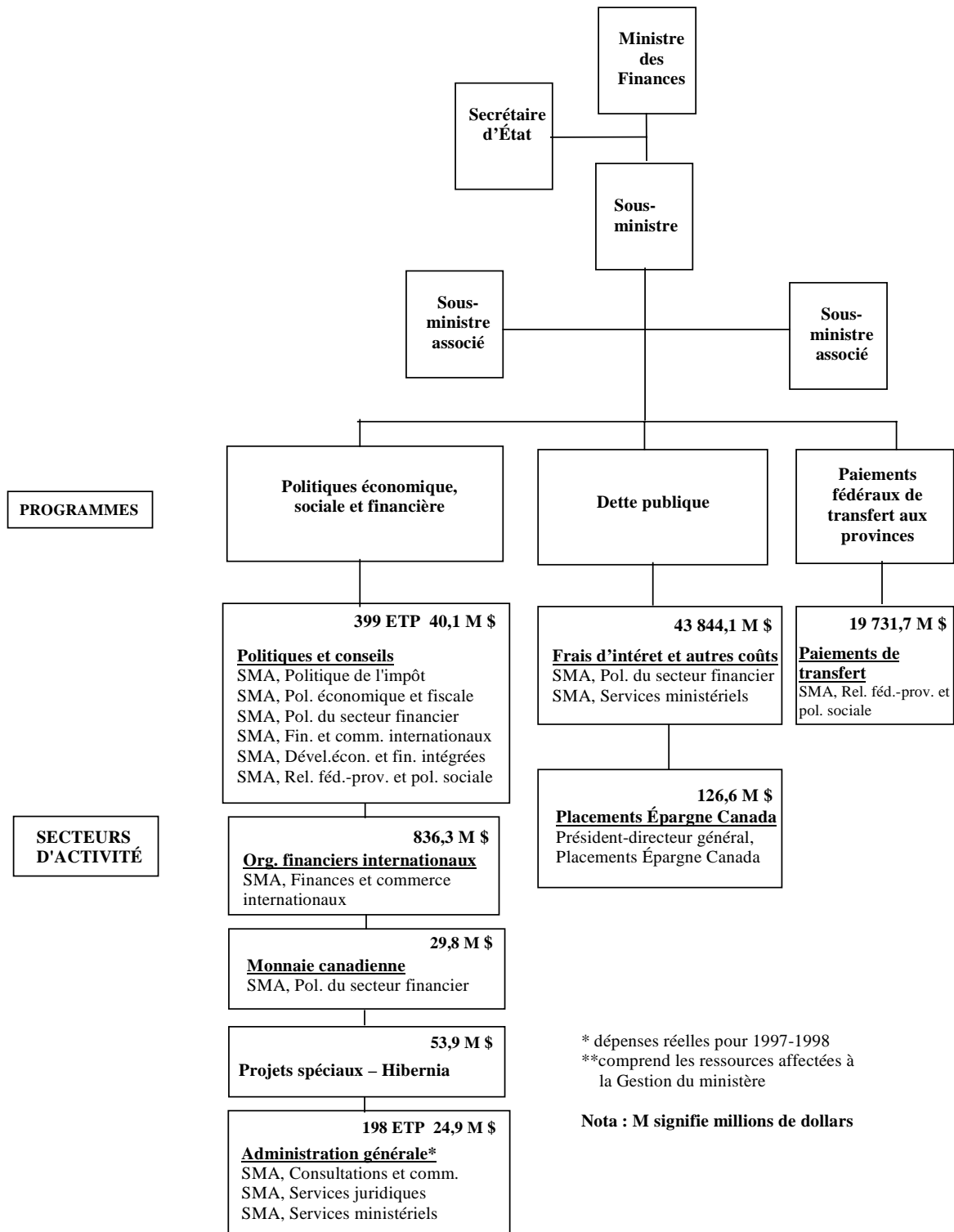
- le redressement des finances publiques et la saine gestion de l'économie;
- la politique fiscale;
- les relations financières fédérales-provinciales et la réforme de la politique sociale;
- la mise en place et le maintien d'un système financier sain et compétitif;
- la gestion de la dette publique;
- la politique tarifaire;

- les relations économiques et financières internationales, y compris le soutien des institutions financières internationales;
- l'analyse des politiques macroéconomiques et microéconomiques qui influent sur le commerce, les investissements, l'innovation industrielle, la diffusion de la technologie, le marché du travail et le développement régional;
- la prise de mesures pour faire en sorte que le RPC demeure soutenable sur le plan financier.

Organisation du Ministère

Le Ministère supervise trois programmes qui représentent la totalité des dépenses de la dette publique, la grande partie des dépenses des arrangements fiscaux et une partie des dépenses de l'enveloppe de l'aide internationale. Ces programmes et leurs secteurs d'activité associés – représentés à la page suivante – sont exécutés par six directions de politique secondées par la Direction des consultations et communications, la Direction juridique et la Direction des services ministériels.

Secteur d'activité, organisation et ressources*



Partie III : Rendement du Ministère

Cette partie de notre rapport comprend deux sous-sections : attentes en matière de rendement et réalisations en matière de rendement. La sous-section sur les attentes en matière de rendement présente les résultats à l'échelle du Ministère puisqu'ils s'appliquent également aux trois programmes ministériels. Les réalisations en matière de rendement, qui sont quelque peu plus précises, sont décrites par programme ou par secteur d'activité.

Attentes en matière de rendement

Les attentes en matière de rendement fixées pour l'exercice 1997-1998 portaient sur les résultats suivants.

Le Ministère s'est engagé à assurer aux Canadiens et aux Canadiennes :

- un avenir financier sûr
- un secteur des services financiers concurrentiel et sûr pour le XXI^e siècle
- des contributions au projet visant à repenser le rôle de l'État
- des programmes sociaux sûrs

Ces résultats reflètent l'objectif premier du gouvernement, tel qu'il a été énoncé dans le Budget de 1997, soit de bâtir une économie forte et une société sûre pour tous les Canadiens et les Canadiennes.

Réalisations en matière de rendement

1. Programme des politiques économique, sociale et financière

Objectif du programme : élaborer des politiques appropriées et fournir des conseils judicieux concernant la situation économique, sociale et financière ainsi que le programme d'action du gouvernement, administrer de façon responsable les obligations et souscriptions financières internationales, financer de manière économique le programme de la monnaie canadienne, financer de manière responsable les projets spéciaux et assurer de manière efficace et efficiente l'administration du Ministère.

1.1 Secteur d'activité Politiques et conseils

Objectif du secteur d'activité : élaborer des politiques appropriées et fournir des conseils judicieux concernant la situation économique, sociale et financière ainsi que le programme d'action du gouvernement.

<i>Information financière sommaire pour le secteur d'activité Politiques et conseils</i>	
Dépenses prévues (Budget des dépenses de 1997-1998)	36 550 000 \$
Autorisations totales	42 947 000 \$
Dépenses réelles en 1997-1998	40 090 027 \$

Les *principaux résultats* pour le *Secteur d'activité Politiques et conseils* sont décrits ci-après sous chacun des quatre principaux engagements énumérés dans le graphique parchemin à la page précédente.

- Un avenir financier sûr

Politiques économique et financière

Un élément clé de la stratégie globale du gouvernement visant à bâtir une économie forte et une société sûre pour tous les Canadiens et les Canadiennes a été son engagement à l'égard des deux piliers de la stabilité économique : la santé financière et une inflation faible. En ce qui concerne ce dernier élément, le gouvernement et la Banque du Canada ont annoncé, en février 1998, la prorogation jusqu'à la fin de 2001 de la fourchette cible de 1 à 3 p. 100 d'inflation. Cette prorogation permettra de faire en sorte que le taux d'inflation au Canada demeure parmi les moins élevés du monde, ce qui contribuera à maintenir les taux d'intérêt à de faibles niveaux.

Depuis 1993, le ministère des Finances Canada s'est donné comme principale mission de diriger les efforts du gouvernement destinés à reprendre le contrôle des finances de l'État. Dans le budget de 1994, le gouvernement avait fixé un objectif provisoire, soit ramener à 3 p. 100 le ratio de la dette au PIB au plus tard en 1996-1997. Il devait s'agir d'une étape intermédiaire en vue de l'élimination du déficit et de la réduction soutenue du ratio de la dette au PIB. Pour atteindre ces objectifs, le gouvernement a fondé ses plans budgétaires sur l'établissement de cibles budgétaires sur deux ans. Ces cibles budgétaires se fondent sur des hypothèses de planification économique prudentes et sont appuyées par une réserve pour éventualités assez importante. Cette dernière ne devait pas servir à financer de nouvelles initiatives. Dans chaque budget depuis 1994, la cible de déficit a été prorogée d'un an.

Dans le budget de 1998, le gouvernement a annoncé que le budget serait équilibré en 1997-1998, soit le premier budget équilibré depuis 1969-1970, et que le ratio de la dette au PIB chuterait pour la deuxième année consécutive. Il s'agit des diminutions les plus importantes de

Budget équilibré
en 1997-1998
–
pour la première
fois depuis
1969-1970

ce ratio depuis le début des années 1970. Les résultats vérifiés définitifs pour 1997-1998 seront publiés dans le Rapport financier annuel.

Dans l'Exposé économique et financier de l'automne 1997, puis de nouveau dans le budget de 1998, le gouvernement a annoncé son plan de remboursement de la dette. Grâce à ce plan, le ratio de la dette au PIB suivra une trajectoire descendante permanente. Le plan de remboursement de la dette comprend trois éléments clés :

- comme par le passé, des plans financiers sur deux ans fondés sur des hypothèses de planification économique prudentes; le plan en vigueur renferme un engagement d'équilibrer le budget en 1998-1999 et en 1999-2000;
- l'inclusion, dans le plan financier de chaque année, d'une réserve pour éventualités de 3 milliards de dollars;
- l'affectation du solde inutilisé de la réserve pour éventualités au remboursement de la dette publique.

Politique fiscale

L'élaboration et la mise en œuvre de la politique fiscale constitue un des éléments clés des activités et des responsabilités du ministère des Finances Canada. La politique fiscale joue trois rôles importants dans la réalisation des objectifs financiers et économiques du gouvernement. Premièrement, avec la politique financière, la politique fiscale établit le cadre dans lequel l'activité économique est exercée et est donc cruciale pour la performance économique et sociale du pays. Deuxièmement, un objectif clé de la politique de l'impôt est le prélèvement d'impôts d'une manière juste et équitable. Troisièmement, un certain nombre d'instruments fiscaux peuvent servir à influencer sur des aspects particuliers de la politique économique et sociale.

L'objectif qui consiste à favoriser une économie dynamique au moyen du régime fiscal est visé :

- par le prélèvement de taxes et d'impôts sur diverses sources (par exemple, les impôts des sociétés et des particuliers, ainsi que les taxes de vente et d'accise), ce qui contribue à maintenir les taux d'imposition à un faible niveau et à stabiliser les recettes;
- dans certains cas, par le recours à des instruments fiscaux pour atteindre des objectifs économiques souhaitables et compenser l'incidence des imperfections du marché;

Plan de remboursement de la dette

- budgets équilibrés en 1998-1999 et en 1999-2000
- réserve pour éventualités de 3 milliards de dollars chaque année
- utilisation de la réserve pour rembourser la dette publique

- par la surveillance constante du régime fiscal pour voir à ce que les impôts et les taxes dus soient bel et bien perçus.

Sur le plan de l'équité, le principal objectif du régime fiscal est de faire en sorte que tous les Canadiens paient des impôts en fonction de leur capacité de payer. Par ailleurs, le régime fiscal peut venir en aide aux plus démunis. Toutes les grandes sources de recettes fiscales jouent un rôle dans la réalisation de l'objectif de l'équité. Par exemple, le régime canadien d'impôt sur le revenu des particuliers est progressif et tient compte à la fois du revenu et de la situation personnelle du contribuable pour mesurer sa capacité de payer. Il offre aussi des crédits d'impôt remboursables, comme la prestation fiscale pour enfants, qui procurent des avantages aux contribuables à revenu faible ou moyen. En ce qui concerne la taxe sur les produits et services (TPS), le crédit remboursable de TPS établi en fonction du revenu gagné joue un rôle semblable. Les entreprises paient un impôt des sociétés pour contribuer à la prestation des services publics nécessaires, et certaines entreprises qui le peuvent paient des impôts relativement plus élevés. Le prélèvement de l'impôt des sociétés fait aussi en sorte que les sociétés étrangères paient des impôts sur les bénéfices qu'elles réalisent au Canada.

➤ *Impôt sur le revenu des particuliers*

Le régime canadien d'impôt sur le revenu des particuliers est progressif et tient compte du revenu et de la situation personnelle du contribuable pour mesurer sa capacité de payer. Il prévoit également un certain nombre de mesures destinées à assurer la réalisation d'objectifs sociaux et économiques. L'un des objectifs du gouvernement consiste à réduire, au cours des années à venir, le fardeau fiscal des contribuables canadiens. Le processus d'allègements fiscaux généraux a été amorcé dans le budget de 1998. En outre, un certain nombre de mesures ont été annoncées dans ce budget pour atteindre les objectifs sociaux et économiques du gouvernement dans les secteurs de l'éducation, de la famille, des soins de santé, du bénévolat et des revenus de retraite.

⇒ *Allègements fiscaux généraux*

Le budget de 1998 proposait de procurer des allègements fiscaux généraux aux Canadiens à revenu faible ou moyen en :

- haussant de 500 dollars la partie non imposable du revenu des Canadiens à faible revenu;
- éliminant la surtaxe générale pour les contribuables dont le revenu ne dépasse pas 50 000 \$ et en la réduisant pour les contribuables dont le revenu se situe entre 50 000 \$ et 65 000 \$.

Ces mesures se traduiront par une réduction de 1,4 milliard de dollars de l'impôt sur le revenu des particuliers en 1999-2000. Ainsi, environ 400 000 contribuables

à faible revenu seront éliminés du rôle d'imposition. En outre, quelque 13 millions de contribuables, soit 83 p.100 de tous les Canadiens qui produisent une déclaration de revenus, ne paieront plus la surtaxe fédérale, alors qu'environ un million d'autres Canadiens profiteront d'une réduction de leur surtaxe à payer.

- réduction de 1,4 milliard \$ de l'impôt sur le revenu des particuliers
- élimination de 400 000 contribuables à faible revenu du rôle d'imposition

⇒ **Éducation**

L'une des principales priorités du gouvernement consiste à promouvoir les connaissances et la créativité. Dans le budget de 1998, il a instauré la Stratégie canadienne pour l'égalité des chances afin d'assurer aux Canadiens et aux Canadiennes un meilleur accès aux connaissances et aux compétences.

Plus précisément, le budget proposait d'accroître l'aide fiscale fédérale de 120 millions de dollars en 1998-1999, puis de 260 millions de dollars en 1999-2000, pour qu'elle atteigne en fin de compte 300 millions de dollars par année lorsque ces mesures seront entièrement en vigueur. Ces mesures comprennent :

aide fiscale fédérale
accrue

- 120 millions \$ en 1998-1999
- 260 millions \$ en 1999-2000
- puis, environ 300 millions \$ par année

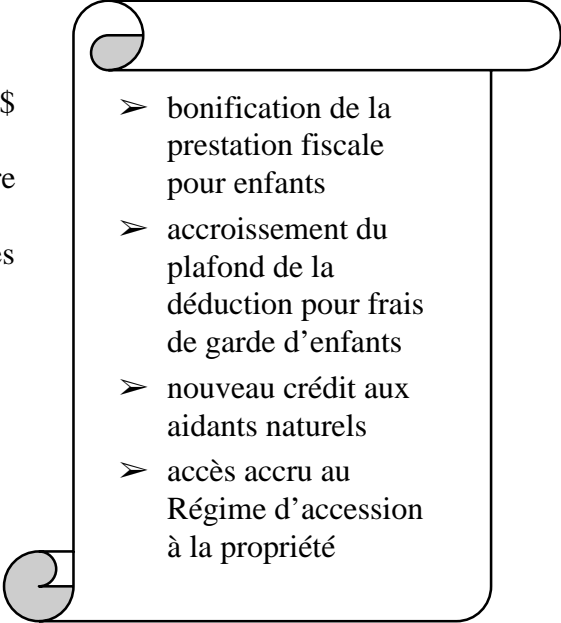
- l'octroi d'une aide fiscale accrue aux étudiants à temps partiel grâce à la création d'un crédit pour études et d'un mécanisme permettant à ces étudiants de déduire les frais de garde d'enfants connexes;
- la création d'un crédit d'impôt de 17 p. 100 au titre des intérêts payés sur les prêts étudiants;
- la possibilité de retirer, en franchise d'impôt, des fonds des REER pour le financement des études ou d'une formation à temps plein;
- l'adoption d'une subvention canadienne pour l'épargne-études destinée à inciter les parents à épargner en prévision des études de leurs enfants grâce à des régimes d'épargne-études enregistrés.

⇒ **Familles**

Le gouvernement est bien déterminé à aider davantage les familles et à investir dans les enfants. Pour permettre aux familles canadiennes de relever les défis

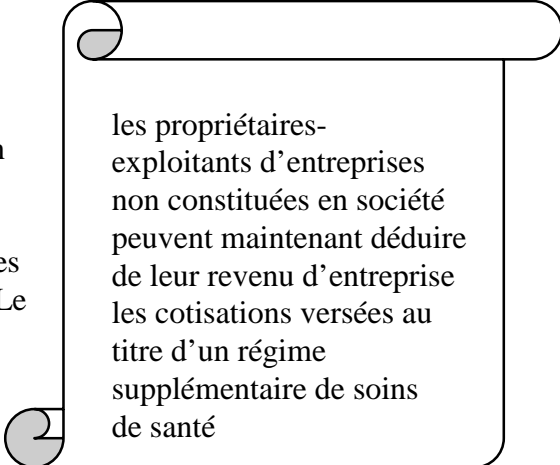
associés à l'éducation des enfants et à la prestation de soins à des parents handicapés ou âgés, le budget de 1998 proposait :

- de hausser en deux temps la Prestation fiscale pour enfants, c'est-à-dire d'y ajouter une autre tranche de 850 millions de dollars d'ici juillet 2000. Le gouvernement annoncera les modalités de cette bonification dans le budget de 1999, après les pourparlers avec ses partenaires provinciaux et territoriaux et les Canadiens;
- de porter le plafond de la déduction pour frais de garde d'enfants de 5 000 \$ à 7 000 \$ pour les enfants de moins de 7 ans, et de 3 000 \$ à 4 000 \$ pour les enfants âgés entre 7 et 16 ans. Ces modifications tiennent mieux compte du coût associé à la garde des enfants et procurent un allègement supplémentaire à quelque 65 000 familles;
- d'adopter un nouveau crédit pour aidants naturels pour les personnes qui dispensent des soins à domicile à des membres de leur famille qui sont âgés ou handicapés. Le nouveau crédit procurera une aide fiscale de 120 millions de dollars par année à quelque 450 000 aidants naturels.
- d'accroître l'accès au Régime d'accession à la propriété pour les personnes handicapées, d'élargir l'application du crédit d'impôt pour frais médicaux afin qu'il vise le coût des cours liés au soin de membres de la famille et de permettre aux ergothérapeutes de certifier l'admissibilité au crédit d'impôt pour invalidité.

- 
- bonification de la prestation fiscale pour enfants
 - accroissement du plafond de la déduction pour frais de garde d'enfants
 - nouveau crédit aux aidants naturels
 - accès accru au Régime d'accession à la propriété

⇒ **Soins de santé**

Bon nombre de Canadiens et de Canadiennes jouissent d'une protection supplémentaire en vertu de régimes d'assurance privés offerts par leur employeur au titre des médicaments, des soins dentaires et des soins de la vue. Le budget de 1998 proposait de permettre aux propriétaires-exploitants d'entreprises non constituées en société de déduire de leur revenu



les propriétaires-exploitants d'entreprises non constituées en société peuvent maintenant déduire de leur revenu d'entreprise les cotisations versées au titre d'un régime supplémentaire de soins de santé

d'entreprise, jusqu'à concurrence d'un montant maximal, les cotisations versées au titre d'un régime supplémentaire de soins de santé.

Cette mesure contribue à accroître l'équité du régime fiscal. Elle fait en sorte que le traitement fiscal des cotisations versées par les travailleurs indépendants au titre de régimes supplémentaires de soins de santé soit plus conforme au traitement fiscal réservé aux cotisations versées par l'employeur.

⇒ ***Bénévoles des services d'urgence***

Afin d'appuyer encore davantage les collectivités et le secteur bénévole, le budget de 1998 proposait de faire passer de 500 \$ à 1 000 \$ l'indemnité exonérée d'impôt accordée aux pompiers bénévoles et d'accorder cette indemnité à tous les bénévoles des services d'urgence. Ce changement tient compte du fait que les collectivités de taille plus restreinte ne sont souvent pas en mesure de maintenir en place à plein temps des travailleurs des services d'urgence et qu'elles doivent compter sur les services vitaux de bénévoles.

- accroissement de l'indemnité exonérée d'impôt accordée aux pompiers bénévoles
- octroi de cette indemnité aux autres bénévoles des services d'urgence

⇒ ***Revenu de retraite***

Le budget de 1998 a contribué à raffermir l'épargne-retraite privée en proposant que les cotisations à un REER ou à un RPA soient soustraites de l'application de l'impôt minimum de remplacement, et ce, avec effet rétroactif jusqu'en 1994. Ce changement empêchera les contribuables d'être assujettis à l'impôt minimum de remplacement uniquement parce qu'ils ont transféré une indemnité de cessation d'emploi à un REER. Il fait suite à l'adoption du facteur d'équivalence rectifié dans le budget de 1997.

➤ ***Impôt sur le revenu des sociétés***

Du côté de l'impôt des sociétés, l'accent a été mis sur les failles de la structure fiscale et sur les moyens à prendre pour voir à ce que les sociétés assument leur juste part du fardeau fiscal tout en favorisant la croissance de l'économie. Voici les initiatives prévues :

- Éléments importants
- éliminer les failles de la structure fiscale
 - voir à ce que les entreprises assument leur juste part du fardeau fiscal tout en favorisant la croissance

- permettre la déductibilité des droits compensateurs et antidumping imposés par d'autres pays lorsque de tels droits sont payés – cette mesure, annoncée dans le budget de 1998, tient compte du fait que les entreprises sont tenues de payer des montants sur lesquels elles n'ont aucun contrôle, et bien que ces droits puissent ultérieurement faire l'objet d'un remboursement total ou partiel, le processus peut parfois prendre plusieurs années;
- permettre la déductibilité des provisions pour tremblements de terre – cette mesure, annoncée dans le budget de 1998, permet de garantir que les sociétés d'assurance disposent de ressources financières suffisantes pour couvrir les dommages liés à des tremblements de terre en temps opportun;
- exiger que les revenus provenant de la vente de produits découlant d'un projet de recherche scientifique et de développement expérimental (RS&DE) soient déduits du coût des matériaux connexes.

Le Comité technique de la fiscalité des entreprises, dont la création a été annoncée dans le budget de 1996, a terminé son mandat en 1997-1998. Ce comité avait été appelé à étudier comment le régime canadien de fiscalité des entreprises pourrait contribuer davantage à la création d'emplois et à la croissance économique, comment il pourrait être simplifié pour en favoriser l'observation et l'administration, et comment il pourrait être rendu plus équitable afin que toutes les sociétés assument leur juste part du coût des services publics. Le comité a déposé son rapport en avril 1998. Il a soulevé d'importantes questions et relevé certains problèmes que le gouvernement fédéral et les administrations provinciales devront examiner dans le cadre de la planification de la politique fiscale au cours des prochaines années.

➤ *Taxe de vente et taxe à la consommation*

Les travaux dans ce secteur ont surtout porté sur la mise en application de la taxe de vente harmonisée (TVH) au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse, à Terre-Neuve et au Labrador, laquelle taxe est entrée en vigueur le 1^{er} avril 1997. La conception et la mise en application de la TVH constituent une étape importante en vue de l'instauration d'un régime national intégré de taxe sur la valeur ajoutée plus simple et plus équitable pour les consommateurs et les entreprises. Le nouveau régime harmonisé fonctionne sans accroc.

TVH appliquée :

- au Nouveau-Brunswick
- en Nouvelle-Écosse
- à Terre-Neuve et au Labrador

Le budget de 1998 renfermait un certain nombre de mesures destinées à simplifier la taxe sur les produits et services (TPS) et la taxe de vente harmonisée (TVH) et à assurer une application uniforme et équitable. Ces mesures ont trait :

- au Programme de remboursement aux visiteurs;
- à certaines activités entreprises par des organismes de bienfaisance;
- aux soins de relève dispensés à des personnes handicapées;
- au mécanisme parallèle de perception s'appliquant aux démarcheurs.

La simplification du régime de la taxe de vente fédérale demeure l'une des principales priorités du gouvernement.

Le gouvernement a entamé l'examen de la *Loi sur l'accise*, examen qui comporte l'étude approfondie du cadre fédéral de taxation de l'alcool et des produits du tabac. Un document de travail sur les modifications proposées de la structure de taxation de ces produits a été publié en février 1997. Ce document conviait les personnes et organismes intéressés à présenter leurs commentaires par écrit; parallèlement, des fonctionnaires ont mené des consultations auprès d'associations et d'entreprises du secteur privé, des régies provinciales des alcools et d'autres parties intéressées. Les consultations sont pratiquement terminées, et on examine actuellement les propositions à la lumière des commentaires reçus du secteur privé et des administrations provinciales. Un projet de loi révisé devrait être publié à la fin de 1998.

➤ ***Fiscalité intergouvernementale***

Une évaluation du moment auquel les paiements sont versés aux administrations provinciales en vertu des accords de perception fiscale a été effectuée. Les mesures suivantes ont été prises à la suite de cette évaluation.

- Le calendrier des paiements prévu dans les accords de perception fiscale a été devancé de deux semaines, c'est-à-dire de la deuxième semaine de février à la dernière semaine de janvier.
- Pour rectifier la situation en ce qui a trait aux paiements prévus pour l'année d'imposition 1998, un paiement forfaitaire a été versé avant la fin de l'exercice 1997-1998.
- Lorsque l'étude du moment du versement des paiements a été amorcée en 1997, un paiement d'un montant de 99 millions de dollars (plus intérêt) pour cette année d'imposition a également été effectué.

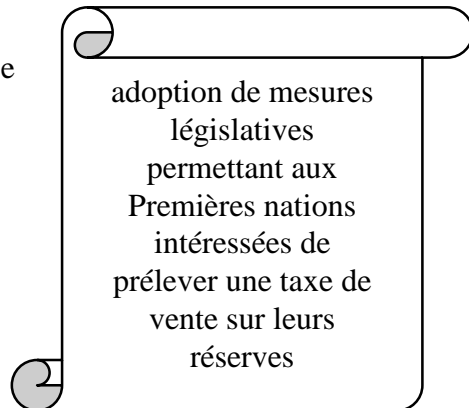
Le processus visant à déterminer quelles mesures fiscales provinciales seront administrées par le gouvernement fédéral au nom des provinces a été clarifié.

- Une nouvelle série de lignes directrices a été adoptée pour déterminer quels impôts et quelles mesures fiscales des administrations provinciales doivent être administrées par le gouvernement fédéral.

- Lors de la réunion fédérale-provinciale des ministres des Finances tenue en décembre 1997, les ministres ont convenu d'adopter une nouvelle série de lignes directrices pour déterminer quels impôts et quelles mesures fiscales le gouvernement fédéral administrerait pour le compte des provinces.
- Les nouvelles lignes directrices reconnaissent qu'il est souhaitable et nécessaire d'utiliser une assiette de l'impôt commune et d'éviter la double imposition.
- Les nouvelles lignes directrices prévoient une approche plus souple d'application des impôts et des mesures fiscales des provinces en précisant comment les frais d'administration seront imputés pour les impôts et les mesures fiscales.

L'administration efficace des accords de perception fiscale exige que le Ministère continue de remplir son obligation, en vertu de ces accords, de verser aux administrations provinciales la valeur cotisée des impôts sur le revenu des particuliers et des sociétés.

L'Examen de la fiscalité des Indiens s'inscrit dans le cadre de la définition et de l'application continues de la politique fédérale sur les pouvoirs fiscaux dont disposent les gouvernements autochtones et sur le traitement fiscal réservé à leurs institutions gouvernementales.



Pour favoriser l'autonomie gouvernementale des Premières nations et aider les communautés autochtones à établir de nouvelles sources de revenus et à assurer de meilleurs services, le gouvernement a adopté, pour la première fois, des mesures législatives permettant à certaines premières Nations de prélever une taxe de vente sur leurs réserves.

- Jusqu'à maintenant, des accords ont été conclus afin de permettre aux bandes de Cowichan de prélever une taxe sur les ventes de produits du tabac aux Indiens, à la bande indienne de Westbank, de prélever une taxe sur toutes les ventes de produits du tabac, et à la bande indienne de Kamloops, de prélever une taxe sur toutes les ventes de produits du tabac, de boissons alcoolisées et de carburant sur leurs réserves respectives.
- Le gouvernement fédéral participe également à des discussions avec les Premières nations autonomes du Yukon sur la coordination des régimes fiscaux respectifs de chaque administration. La première ronde de discussions a porté sur la coordination des régimes d'impôt sur le revenu des particuliers du gouvernement fédéral, de l'administration territoriale et des Premières nations. Des accords de perception fiscale relatifs à l'impôt sur le revenu des particuliers devraient être conclus en prévision de l'année d'imposition 1999. Des discussions ont

également été amorcées sur la coordination de l'impôt des sociétés et des taxes à la consommation.

- Des discussions préliminaires sur les pouvoirs fiscaux ont également été amorcées avec les Premières nations.

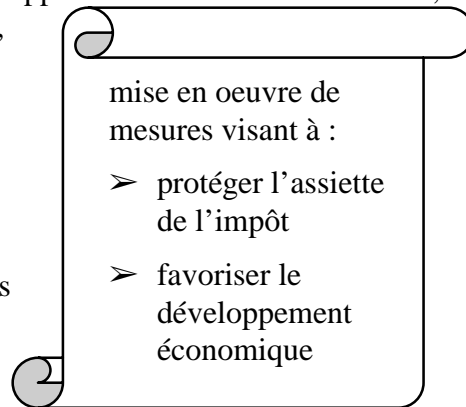
➤ *Législation de l'impôt*

La Division de la législation de l'impôt est chargée d'élaborer toute la législation fiscale du gouvernement fédéral. À cette fin, elle a préparé le projet de loi C-28 (L.C. 1998, ch. 19), qui comprend 466 pages de dispositions relatives à la législation de l'impôt, et a fourni des services de soutien au cours des étapes de lecture devant le Parlement. La Division A du projet de loi C-28 approfondit les résultats attendus, tels qu'ils ont été établis pour l'exercice 1997-1998, en mettant en œuvre les politiques annoncées dans le budget fédéral de 1997.

La Division de la législation de l'impôt est également chargée d'élaborer des politiques d'incitation fiscale spéciales relatives, par exemple, à l'industrie cinématographique, et des mesures plus techniques à l'appui de la politique de l'impôt. À cet égard, la Division B du projet de loi C-28 renferme

plus de 170 clauses mettant en œuvre des mesures visant à protéger l'assiette de l'impôt ou, dans le cas des incitations fiscales dans l'industrie cinématographique, à encourager le développement économique. Voici des exemples de mesures visant à protéger l'assiette de l'impôt :

- modifications concernant l'évaluation de certains types de stocks;
- adoption de nouvelles règles exigeant l'amortissement obligatoire de certains coûts;
- adoption de nouvelles règles visant à prévenir le transfert de pertes;
- modifications concernant le traitement fiscal des remises de dette;
- modifications visant à restreindre les avantages fiscaux associés aux abris fiscaux financés au moyen de créances assorties de recours limités;
- modifications des règles relatives à l'impôt minimum qui empêchent certaines pertes au titre d'abris fiscaux d'être assujetties à l'impôt minimum.



En protégeant l'assiette de l'impôt, la Division a appuyé les efforts de tous les ministères fédéraux en vue de respecter les priorités du gouvernement, telles qu'elles ont été énoncées dans le discours du Trône, et a aidé le Ministère à atteindre son objectif qui consiste à assurer un avenir financier sûr aux Canadiens et aux Canadiennes. En offrant des incitations au titre du développement économique, le projet de loi a contribué à aider le pays à relever les défis de l'avenir, tels qu'ils ont été décrits dans le document sur les résultats attendus du Ministère pour 1997-1998.

La Division de la législation de l'impôt est chargée de négocier avec les autres pays les conventions fiscales du Canada. Toujours dans le domaine de la fiscalité internationale, la Division de la législation de l'impôt a établi un certain nombre de mesures qui ont été adoptées dans le budget fédéral de 1998 pour assurer l'uniformité entre les règles fiscales canadiennes et celles qui sont prévues dans nos conventions fiscales internationales; pour assurer l'application efficace de nos conventions fiscales et pour prévenir l'érosion de l'assiette de l'impôt. De même, la Division est responsable des nombreux changements annoncés par communiqué par le Ministre et portant sur d'importantes questions fiscales soulevées au cours de l'année en

dehors du cycle budgétaire (par exemple, le communiqué du 18 août 1998 portant sur les biens donnés en location à bail et les entités exonérées d'impôt). Encore une fois, ces mesures influent directement sur la mise en œuvre des priorités du gouvernement soit en renforçant les principales sources de recettes du gouvernement, soit en éliminant les obstacles à la croissance économique.

- adoption de mesures fiscales :
- pour assurer l'uniformité entre les règles fiscales canadiennes et celles qui sont prévues dans les conventions internationales;
 - pour assurer l'application efficace de nos conventions fiscales;
 - pour prévenir l'érosion de l'assiette de l'impôt.

➤ *Évaluation fiscale*

Outre qu'il doit élaborer et mettre en œuvre la politique fiscale, le Ministère est tenu d'évaluer les mesures fiscales existantes pour s'assurer qu'elles continuent d'atteindre leurs objectifs. Dans le cadre de ce programme d'évaluations fiscales, le Ministère a publié son rapport sur les dépenses fiscales qui fournit des estimations du manque à gagner des recettes fiscales attribuable à la vaste gamme d'allègements fiscaux prévus. Ce rapport renferme également des projections des coûts futurs de ces allègements fiscaux. En outre, le Ministère a publié un rapport qui évalue les incitations fiscales au titre de la recherche scientifique et du développement expérimental (RS&DE). Selon les conclusions de ce rapport, les incitations fiscales au titre de la RS&DE sont efficaces.

Réserves internationales officielles du Canada

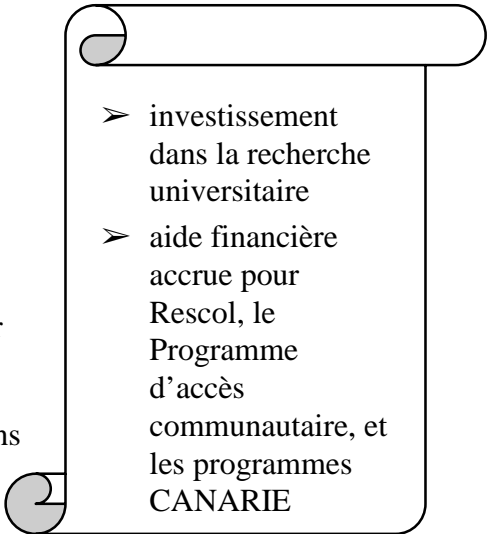
Le ministère des Finances Canada a pour objectif de s'assurer que les réserves officielles de liquidités internationales du Canada demeurent à un niveau suffisant pour maintenir l'ordre sur les marchés de change et faire face aux éventualités; de gérer avec prudence les actifs en devises étrangères que le gouvernement détient dans le Compte du fonds des changes, de sorte qu'il y ait suffisamment de liquidités aux fins d'intervention ou à d'autres fins plus générales; d'assurer le meilleur rendement des investissements, et ce, en courant le moins de risques possibles.

- Dans le budget de février 1998, le gouvernement a annoncé son intention d'accroître le niveau des réserves pour tenir compte de l'accroissement des flux et de l'instabilité qui caractérise les marchés de change. Au cours de 1997-1998, le gouvernement s'est procuré l'équivalent de 3,9 milliards de dollars canadiens (nets) sur les marchés financiers étrangers pour accroître les réserves. Le 31 mars 1998, les réserves officielles de liquidités internationales s'élevaient à 22,4 milliards de dollars américains.
- La Banque du Canada, à titre d'agent financier pour le gouvernement, gère les actifs du Compte du fonds des changes (CFC) en fonction des politiques établies par le ministère des Finances Canada. Au cours de 1997, la gestion des placements du CFC a été modifiée de manière à obtenir un profil des actifs qui correspond de plus près à la structure par terme globale des taux d'intérêt sur les dettes du gouvernement en devises étrangères, ce qui a contribué à réduire les risques financiers. Les recettes du CFC ont totalisé 1,3 milliard de dollars canadiens en 1997, soit une hausse de 34 millions de dollars par rapport à l'année précédente.

Investir dans les connaissances et la créativité

Le ministère des Finances Canada a assuré le suivi, avec les organismes et les ministères compétents, des éléments novateurs de la Stratégie canadienne pour l'égalité des chances annoncée dans le budget de 1998. Les mesures suivantes sont envisagées.

- Investissements stratégiques dans la recherche universitaire pour accroître la capacité des trois conseils subventionnaires du gouvernement fédéral d'appuyer la recherche de pointe et de satisfaire les besoins du Canada en éducateurs, en scientifiques, en chercheurs et en ingénieurs hautement qualifiés (400 millions de dollars sur trois ans).
- Octroi d'une aide financière accrue (260 millions de dollars sur quatre ans) au réseau Rescol, au Programme d'accès communautaire et

- 
- investissement dans la recherche universitaire
 - aide financière accrue pour Rescol, le Programme d'accès communautaire, et les programmes CANARIE

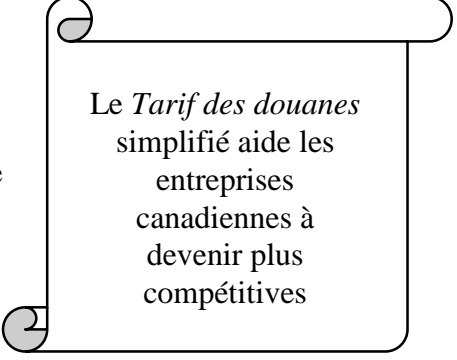
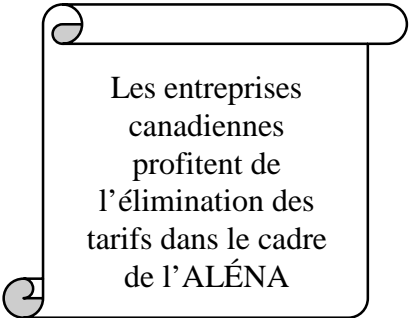
aux programmes du Réseau canadien pour l'avancement de la recherche, de l'industrie et de l'enseignement (CANARIE), afin de faire profiter un plus grand nombre d'étudiants et de communautés partout au Canada des avantages de la technologie de l'information et, notamment, de donner accès aux 16 000 écoles et 3 400 bibliothèques publiques du pays à l'autoroute de l'information et d'accroître à 10 000 le nombre de sites d'accès dans les zones urbaines.

Bâtir une société sûre tournée vers le monde

Le ministère des Finances Canada a mis sur pied des initiatives et des procédés pour relever les défis environnementaux tant au pays que sur le plan international, ou y a participé.

- Le budget de 1998 prévoyait une initiative destinée à affecter 50 millions de dollars supplémentaires pendant trois ans (soit un total de 170 millions de dollars par année, compte tenu des engagements antérieurs) aux efforts visant à lutter contre les changements climatiques.
- 50 millions \$ supplémentaires par année pour lutter contre les changements climatiques
- Le Ministère a participé aux consultations, aux travaux de recherche et aux analyses lancés dans le cadre d'un effort national visant à trouver des moyens rentables et équilibrés sur le plan régional de réduire sensiblement les émissions de gaz à effet de serre au Canada. Il s'agit d'une initiative visant à lutter contre les changements climatiques à l'échelle de la planète.
 - Le Ministère a mis au point sa première stratégie de développement durable et a déposé un rapport à ce sujet au Parlement en décembre 1997.
 - Le budget de 1998 prévoyait une initiative permettant de relever les défis environnementaux grâce à l'octroi d'une aide financière accrue (34 millions de dollars par année) au Programme d'aide à la recherche industrielle du Conseil national de recherches pour aider les petites et moyennes entreprises à mettre au point et à implanter des technologies et des procédés de production de pointe plus écologiques et durables.
- 34 millions \$ supplémentaires par année pour relever les défis environnementaux

Mesures découlant de la politique d'importation

- Le ministère des Finances Canada a adopté le nouveau *Tarif des douanes* simplifié, le fruit de trois années intensives d'examen du régime tarifaire pour mettre à jour et rationaliser le Tarif, de sorte qu'il ait la souplesse voulue pour répondre aux défis sur le plan de la concurrence auxquels sont confrontées les entreprises canadiennes. Le nouveau Tarif, qui est entré en vigueur le 1^{er} janvier 1998, est plus simple, plus transparent et plus prévisible et contribuera à réduire les coûts pour les entreprises canadiennes. De plus, la simplification du Tarif a donné lieu à une réduction des tarifs imposés sur une vaste gamme d'intrants de fabrication. Les économies qui en découlent devraient aider les entreprises canadiennes à accroître leur compétitivité. De même, dans le cadre de l'initiative, des modifications complémentaires ont été apportées pour simplifier l'administration du *Tarif des douanes* et assurer une plus grande marge de manœuvre aux entreprises et au ministère du Revenu national pour ce qui est du respect et de l'application des lois en matière douanière. Par ailleurs, un certain nombre de règlements douaniers et tarifaires et de modalités administratives ont été éliminés, ce qui a contribué à réduire le fardeau de la réglementation pour le secteur privé et l'administration fédérale.
- Le Ministère a mis en œuvre, dans le cadre du projet de loi omnibus du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, le Tarif et d'autres mesures découlant de la politique d'importation à la suite de l'accord de libre-échange entre le Canada et le Chili, ainsi que le volet tarifaire de l'accord plurilatéral sur la technologie de l'information. Ces accords, qui améliorent les possibilités d'exportation, contribuent à accroître la concurrence et assurent un meilleur accès en franchise à des intrants de fabrication, devraient améliorer la compétitivité de l'industrie canadienne.
- Le Ministère a procédé à l'élimination accélérée d'une première série de tarifs en vertu de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA), ce qui permet aux entreprises canadiennes qui sont prêtes à profiter des avantages qu'offre l'ALÉNA à l'égard de certains produits de le faire plus rapidement qu'il n'était prévu à l'origine.
- Le Ministère a déposé au Parlement, en avril 1997, la réponse du gouvernement au rapport de 1996 du Comité permanent des finances et des affaires étrangères et du commerce international de la Chambre des communes sur la révision de la *Loi sur les mesures spéciales d'importation*.

- Le Ministère a déposé le projet de loi C-35, soit la Loi modifiant la *Loi sur les mesures spéciales d'importation* et la *Loi sur le Tribunal canadien du commerce extérieur*. Ce projet de loi mettrait en application la réponse du gouvernement à l'examen parlementaire en proposant des changements au régime canadien des droits compensateurs et antidumping. Les modifications proposées visent à améliorer la transparence et l'équité en matière de procédures.

▪ Un secteur des services financiers concurrentiel et sûr pour le XXI^e siècle

- En décembre 1996, le gouvernement a créé le Groupe de travail sur l'avenir du secteur des services financiers canadien. Le groupe de travail, qui compte des représentants du secteur privé, a passé les derniers mois à examiner les mesures à prendre pour maintenir la vigueur et le dynamisme du système financier du Canada à l'aube du 21^e siècle. Le groupe de travail vient tout juste de publier son rapport, que le gouvernement a soumis à l'étude du Comité permanent des finances.
- Créé en 1998 pour permettre au gouvernement de mieux faire face à l'évolution rapide du secteur des services financiers canadien, le Groupe d'examen du secteur financier a pour mandat de fournir des analyses et des conseils sur l'orientation future des politiques du secteur financier au Canada. Un élément essentiel de ce travail consistera à évaluer les recommandations du Groupe de travail sur l'avenir du secteur des services financiers canadien, qui a déposé son rapport en septembre 1998. En outre, ce groupe fournira des analyses et des conseils sur les fusions bancaires proposées.
- En outre, le Ministère effectue actuellement un examen du cadre régissant le système canadien de paiements. Cet examen est mené notamment par un comité consultatif, qui est présidé conjointement par un haut fonctionnaire du Ministère et de la Banque du Canada et composé surtout de représentants du secteur privé. En juillet 1998, le Ministère a publié un document de travail sur le système de paiements qui résume les travaux prévus dans le cadre de l'examen et qui fait état de certains des principaux enjeux et des principales considérations et options. Le Groupe de travail sur l'avenir du secteur des services financiers s'est inspiré de ce document de travail.
- Le Ministère examine aussi sa politique d'accès des banques étrangères au Canada, dans le cadre duquel on prévoira l'élaboration d'un régime permettant aux banques étrangères d'ouvrir directement des succursales au Canada. Un document de travail faisant état des propositions du Ministère a été publié en septembre 1997. Par la suite, au cours des négociations avec l'OMC sur les services financiers, qui ont pris fin en décembre 1997, le Canada s'est engagé à inclure l'ouverture de succursales par des banques étrangères dans la liste des services financiers de l'OMC d'ici juin 1999. Avant de procéder, le gouvernement examinera les recommandations du Groupe de travail sur l'avenir du secteur des services financiers concernant l'accès des banques étrangères.

- Dans le document de consultation de juin 1996 sur l'examen des mesures législatives du secteur financier de 1997, le gouvernement a annoncé son intention de créer un régime de démutualisation qui permettrait à toutes les grandes sociétés mutuelles d'assurance-vie de se transformer en sociétés par actions. Le régime actuel ne s'applique qu'aux petites sociétés dont l'actif au Canada est inférieur à 7,5 milliards de dollars. Depuis, le Ministère a procédé à de vastes consultations auprès des parties intéressées sur les principes fondamentaux devant guider l'élaboration du régime de démutualisation des grandes sociétés. En août 1998, le gouvernement a publié, aux fins de commentaires, un document de consultation décrivant un régime proposé qui permettrait aux grandes sociétés mutuelles d'assurance-vie assujetties à la réglementation fédérale de procéder à la démutualisation. À la suite de ces consultations, des mesures seront prises pour mettre en application les modifications législatives et les règlements qui s'imposent.

▪ Contributions au projet visant à repenser le rôle de l'État

Privatisation

- Le gouvernement a conclu en décembre 1997 la vente à Scotia Investments Limited, pour la somme de 5,8 millions de dollars, de la totalité des actions qu'il détenait dans National Sea Products, de Lunenburg, Nouvelle-Écosse. Cette vente met un terme au processus d'intervention du gouvernement dans la restructuration et le revirement commercial de cette importante entreprise de traitement du poisson du Canada atlantique, amorcé en 1984.
- Les travaux préliminaires ont été terminés en vue de l'annonce, en mai 1998, de la vente de Theratronics International Limitée, une entreprise de Kanata (Ontario), à MDS Inc., de Toronto, pour la somme de 15,45 millions de dollars. La vente accroîtra les possibilités de croissance des deux entreprises dans l'important secteur des appareils médicaux et des produits liés à la santé et elle est conforme à la politique du gouvernement qui consiste à céder les entités fédérales qui n'interviennent pas en matière de politique publique et qui peuvent être mieux exploitées dans le secteur privé.

Vente de la participation du gouvernement dans :

- National Sea Products
- Theratronics International Limitée


- Programmes sociaux sûrs

Régime de pensions du Canada

En février 1997, le gouvernement fédéral et les administrations provinciales sont parvenus à une entente destinée à rendre le RPC plus sûr et plus équitable en appliquant une meilleure capitalisation, en améliorant le taux de rendement du fonds du RPC, en ralentissant la croissance des coûts et en instaurant de nouvelles structures de régie et de reddition de comptes.

Le projet de loi (projet de loi C-2 : *Loi constituant l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada et modifiant le Régime de pensions du Canada, la Loi sur la sécurité de la vieillesse et d'autres lois en conséquence*) a été déposé en première lecture à la Chambre des communes en septembre 1997. Le projet de loi a reçu l'approbation du Parlement et l'appui nécessaire des deux tiers des provinces comptant les deux tiers de la population.

Le taux de cotisation et les dispositions relatives aux prestations ont été proclamés le 1^{er} janvier 1998. Les dispositions relatives au placement des fonds du régime ont été proclamées le 1^{er} avril 1998, à la suite d'un examen du projet de loi et des règlements provisoires relatifs à la politique de placement par le Comité sénatorial des banques et du commerce. En vertu des nouvelles mesures législatives, un Office d'investissement du RPC indépendant investira les fonds du RPC dans un portefeuille de titres diversifié dans le meilleur intérêt des participants au régime. L'actuaire en chef estime que la nouvelle politique de placement fera accroître le taux de rendement du régime d'un point de pourcentage par année en moyenne par rapport à l'ancienne politique.



Accroissement
du taux de
rendement du
RPC

Les modifications prévues dans le projet de loi C-2 empêcheront le taux de cotisation d'atteindre 14,2 p. 100, soit les projections de l'actuaire en chef dans son 15^e rapport actuariel relatif au RPC, et feront en sorte que le régime soit équitable et soutenable pour les générations futures.

Améliorer l'accès aux connaissances et aux compétences

Le budget de 1998 annonçait la création de la Stratégie canadienne pour l'égalité des chances afin d'aider les particuliers et les familles à parfaire leurs connaissances et accroître leurs compétences.

Voici les principaux éléments de la Stratégie canadienne pour l'égalité des chances.

- La Fondation des bourses d'études canadiennes du millénaire sera dotée d'un montant initial de 2,5 milliards de dollars, ce qui permettra à plus de 100 000 étudiants de recevoir des bourses d'environ 3 000 \$ par année.
- Des subventions canadiennes pour études seront accordées à plus de 25 000 étudiants qui ont des enfants ou d'autres personnes à charge et qui éprouvent des difficultés financières.
- Les diplômés auront droit à un allègement applicable aux intérêts sur leurs prêts étudiants grâce aux améliorations apportées au Programme canadien de prêts aux étudiants dans le but d'aider les personnes qui éprouvent des difficultés financières.
- Pour soutenir l'emploi chez les jeunes, les fonds prévus à l'intention des jeunes à risque, qui n'ont pas l'éducation de base et les compétences professionnelles requises, seront plus que doublés, tandis que les employeurs qui embaucheront de jeunes Canadiens en 1999 et 2000 auront droit à un congé de cotisations d'assurance-emploi.

Nota : Il est également question de la Stratégie canadienne pour l'égalité des chances dans la section portant sur la politique fiscale (Éducation) et la section intitulée Investir dans les connaissances et la créativité.

1.2 Secteur d'activité Organismes financiers internationaux

Objectif du secteur d'activité : administrer de façon responsable les souscriptions du Canada aux organismes financiers internationaux et les obligations qui s'y rattachent.

<i>Information financière sommaire pour le secteur d'activité</i>	
<i>Organismes financiers internationaux</i>	
Dépenses prévues (Budget des dépenses 1997-1998)	694 300 000 \$
<i>Autorisations totales</i>	<i>1 393 933 774 \$</i>
Dépenses réelles en 1997-1998	836 282 537 \$

Voici les *Principaux résultats* du secteur d'activité **Organismes financiers internationaux** :

- paiements exacts et à jour de souscriptions et d'obligations envers les organismes financiers internationaux comme
 - ⇒ la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD),
 - ⇒ l'Association internationale de développement (IDA),
 - ⇒ la Société financière internationale (SFI),
 - ⇒ l'Agence de garantie multilatérale des investissements (AGMI),
 - ⇒ La Facilité d'ajustement structurel renforcée du Fonds monétaire international (FASR),
 - ⇒ la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD).

- paiements exacts et à jour, aux termes d'accords multilatéraux du Club de Paris, de subventions et de contributions habituellement liées à la restructuration et à l'allégement de la dette.

Relations avec les institutions financières internationales

- Le Ministère a participé aux négociations internationales aboutissant à une entente (conclue en septembre 1997) visant à accroître les quotes-parts du FMI et à procéder à des allocations équitables de Droits de tirage spéciaux.
- Le Ministère participe aux efforts internationaux destinés à gérer et à stabiliser la crise financière asiatique à titre de membre d'institutions financières internationales telles que le FMI, la Banque mondiale et la Banque asiatique de développement et, plus directement, à titre de participant à la « seconde ligne de défense » associée au programme d'aide destiné à la Corée.

1.3 Secteur d'activité Monnaie canadienne

Objectif du secteur d'activité : financer de manière économique la production de pièces de monnaie canadienne.

<i>Information financière sommaire pour le secteur d'activité Monnaie canadienne</i>	
Dépenses prévues (Budget des dépenses 1997-1998)	38 000 000 \$
<i>Autorisations totales</i>	29 770 389 \$
Dépenses réelles en 1997-1998	29 770 389 \$

Le *Principal résultat* du secteur d'activité **Monnaie canadienne** a trait au paiement exact et à jour des coûts de production et de distribution versé à la Monnaie royale canadienne.

1.4 Secteur d'activité Projets spéciaux – Hibernia

Objectif du secteur d'activité : paiement non budgétaire concernant la capitalisation du Canada dans le projet Hibernia.

<i>Information financière sommaire pour le secteur d'activité Projets spéciaux – Hibernia</i>	
Dépenses prévues (Budget des dépenses 1997-1998)	58 000 000 \$
<i>Autorisations totales</i>	58 000 000 \$
Dépenses réelles en 1997-1998	52 906 894 \$

Le *Principal résultat* du secteur d'activité **Projets spéciaux – Hibernia** a trait au versement en temps opportun de paiements à la Canada Hibernia Holdings Corporation pour financer la participation du Canada au projet de développement Hibernia.

- Le projet de développement Hibernia a terminé plusieurs étapes critiques au cours de cette période, dont l'achèvement de la structure gravitaire, son jumelage à la superstructure de la plate-forme et son remorquage jusqu'au site du réservoir, et on a commencé à produire du pétrole en novembre 1997. Le calendrier de mise en production initiale a été devancé d'un mois, et les dépenses ont été inférieures au budget de 5,819 milliards de dollars qui avait été prévu. En mars 1998, Hibernia produisait, comme prévu, 15 000 barils par jour dans son évolution vers des taux de production prévus de 60 000 barils par jour en juin 1998. La production devrait atteindre 135 000 barils par jour d'ici 1999.

1.5 Secteur d'activité Administration générale

Objectif du secteur d'activité : administrer le Ministère de manière efficace et efficiente.

<i>Information financière sommaire pour le secteur d'activité</i>	
<i>Administration générale</i>	
Dépenses prévues (Budget des dépenses 1997-1998)	18 224 000 \$
<i>Autorisations totales</i>	23 125 963 \$
Dépenses réelles en 1997-1998	24 917 517 \$

Voici les *Principaux résultats* du secteur d'activité **Administration générale** :

- information économique et financière à jour et pertinente;
- conseils juridiques judicieux;
- traitement exact et rapide des demandes reçues au titre de la *Loi sur l'accès à l'information* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*;
- initiatives législatives fructueuses;
- communication plus facile des Canadiens avec le Ministère;
- services ministériels professionnels et compétents qui incluent les services financiers et administratifs, les ressources humaines, les technologies de l'information et la sécurité.

État de préparation à l'an 2000

- **Système essentiel à la mission** : Le système des paiements de transfert aux provinces et aux territoires du ministère des Finances Canada a été classé comme système essentiel à la mission de l'administration fédérale. Le Ministère avait jusqu'en août 1998 pour participer à une initiative de la Banque du Canada consistant à établir un Système de transfert de paiements de grande valeur (STPGV). Ce système aura notamment pour avantage d'éliminer les risques associés au mouvement de fonds dans le système bancaire, en rendant possible un transfert immédiat des fonds aux provinces et territoires, d'être conforme an 2000 et d'utiliser la technologie de l'ICP du gouvernement du Canada pour assurer le transfert électronique.

Le ministère des Finances Canada devait participer au projet pilote de ce nouveau système de la Banque du Canada qui, si les résultats étaient concluants, aurait été substitué au système existant basé sur l'Échange de données informatisées (EDI) avant la fin de 1998. Le nouveau système intégré de gestion des finances, le SIFM, a déjà été configuré de manière à appuyer les transferts aux provinces et aux territoires. La mise à l'essai du système de la Banque du Canada devait débuter en septembre 1998 en vue de sa pleine mise en œuvre à la fin de 1998.

Le calendrier de mise en œuvre du STPGV est en train d'être révisé à la suite d'une décision voulant que toutes les opérations financières passent par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Un protocole d'entente visant à déterminer l'incidence de l'intervention de TPSGC est en voie de négociation.

- **Échange de données de sources externes** : Le Ministère tient tout particulièrement à s'assurer que les opérations d'échange de données avec des sources externes [Statistique Canada, Revenu Canada, la Banque du Canada, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), le Fonds monétaire international (FMI), TPSGC, etc.] vont continuer de fonctionner efficacement, sans être interrompues au passage de l'an 2000. Tout laisse entendre que ces organismes prennent les mesures nécessaires. Par exemple, les bases des séries chronologiques de l'OCDE et du FMI sont déjà conformes an 2000, tout comme les données fiscales et tarifaires provenant de Revenu Canada et de Statistique Canada. Bien que des protocoles d'entente officiels n'aient pas encore été conclus, les données reçues seront filtrées pour voir si elles sont conformes an 2000 avant d'être téléchargées dans les bases de données internes.
- **Systèmes internes** : Le réseau ministériel de TI sera en mesure de franchir sans problème le cap de l'an 2000. Toutes les applications ministérielles sont en train d'être mises à l'essai pour voir si elles sont conformes an 2000.

Toutes les applications ministérielles basées sur les ordinateurs centraux ont été remplacées. Les nouveaux systèmes sont ceux qui ont été retenus pour l'ensemble de l'administration fédérale. Soit qu'ils sont déjà parfaitement conformes an 2000, soit qu'ils le seront assez longtemps d'avance pour éviter tout problème connexe quelconque.

Les logiciels d'analyse économétrique et statistique que le Ministère utilise actuellement sont déjà conformes an 2000.

Le Ministère examine ses stocks de matériel micro-informatique et de matériel de réseau pour s'assurer que le mécanisme interne servant à déterminer la date de toutes les composantes soit en mesure de s'adapter au passage à l'an 2000.

Le Ministère examine également l'état de préparation des systèmes intégrés utilisés dans le matériel de bureau (télécopieurs et photocopieuses), l'infrastructure des

immeubles (ascenseurs et systèmes d'éclairage), les systèmes de sécurité et les systèmes électriques et autres.

- **Organismes au nom desquels le Ministre présente des rapports au Parlement :** En avril 1998, le sous-ministre a écrit aux chefs de tous les organismes au nom desquels le ministre des Finances présente des rapports au Parlement pour leur demander où leur organisation en était dans ses travaux visant à assurer la conformité de leur système au passage à l'an 2000. Ces organismes comprennent la Banque du Canada, le Bureau du surintendant des institutions financières, le Tribunal canadien du commerce extérieur et la Société d'assurance-dépôts du Canada. Tous les organismes ont répondu à la lettre du sous-ministre, ont dit accorder une attention très particulière au problème de l'an 2000 et suivent de près leur progrès dans ce dossier.

La Relève

Les problèmes de ressources humaines critiques auxquels était confrontée la fonction publique a incité le gouvernement à lancer une initiative désignée sous le nom *La Relève*. Cette initiative vise à aborder les répercussions de tous les changements apportés récemment dans la fonction publique et, surtout, à conserver les employés et à les inciter à s'engager de plus bel à poursuivre une carrière dans une fonction publique qui est en train de se redéfinir. Le Ministère respecte le calendrier de mise en œuvre de la stratégie qu'il a établie dans le cadre de *La Relève*, stratégie qui vise à faire du Ministère une organisation moderne et dynamique capable de remplir les engagements qu'elle a pris à l'égard des Canadiens et des Canadiennes. Des progrès importants ont été accomplis à plusieurs égards, notamment en ce qui a trait à la mise en place :

- d'un processus modernisé de gestion du rendement;
- d'un service amélioré de gestion de la carrière pour favoriser le perfectionnement professionnel et la mobilité;
- d'un programme d'activités élargi en matière de formation et d'apprentissage;
- d'un mécanisme annuel de planification de la relève élargi s'appliquant maintenant aux économistes de niveau supérieur.

Langues officielles

Tel qu'il est indiqué dans une vérification récente, le ministère des Finances Canada offre un service de qualité au public dans les deux langues officielles.

Quatre-vingt-deux pour cent (82 p. 100) des employés satisfont aux exigences linguistiques de leurs postes bilingues. En 1997-1998, il y a eu 45 cadres supérieurs et 54 économistes des niveaux moyens inscrits à divers types de formation linguistique.

Un peu plus du tiers (35,5 p. 100) des employés du Ministère sont francophones. Le quart (25 p. 100) des cadres supérieurs sont des francophones et, sur les 42 nominations à des postes de cadres supérieurs en 1997-1998, 36 p. 100 des intéressés satisfaisaient aux exigences linguistiques de leur nouveau poste; les francophones totalisent 31 p. 100 de ce groupe.

Afin d'appuyer le bilinguisme institutionnel et les groupes minoritaires de langues officielles, le Ministère s'est donné un « champion »; en outre, il a participé aux activités du groupe de travail interministériel chargé de la planification, de la coordination et de la promotion de la Semaine de la francophonie de mars 1998.

2. Programme du service de la dette publique

Objectif du programme : Assurer le paiement des intérêts et des frais de service de la dette publique, de même que des coûts d'émission, au besoin.

2.1 Secteur d'activité Frais d'intérêt et autres coûts

Objectif du secteur d'activité : Financer les frais d'intérêt et de service de la dette publique ainsi que le coût des émissions autres que celles qui sont effectuées sur le marché de détail, selon les besoins.

Information financière sommaire sur le secteur d'activité

Frais d'intérêt et autres coûts

Dépenses prévues (Budget des dépenses 1997-1998)	45 876 000 000 \$
<i>Autorisations totales</i>	43 844 106 962 \$
Dépenses réelles en 1997-1998	43 844 106 962 \$

Les *principaux résultats* du secteur d'activité **Frais d'intérêt et autres coûts** comprennent des paiements exacts et à jour et une bonne gestion de la trésorerie.

Gestion de la dette

Le ministère des Finances Canada, de concert avec la Banque du Canada, travaille à assurer au gouvernement un financement stable et à faible coût au moyen de titres d'emprunt prudemment restructurés et du maintien du bon fonctionnement du marché des titres du gouvernement du Canada.

➤ Financement stable et à faible coût

Au cours des dernières années, la stabilisation des frais de la dette publique a constitué l'un des objectifs de la stratégie de gestion de la dette. Dans ce but, on a accru la proportion de l'encours de la dette à taux fixe (dont l'échéance ou la modification des taux survient après plus de douze mois). Depuis 1989-1990, cette proportion est en hausse : de 50 p. 100 environ, elle a grimpé au taux actuel de

65 p. 100, ce qui signifie que l'objectif fixé en 1992 pour la part à taux fixe de la dette est atteint.

La sensibilité des frais de service de la dette aux variations des taux d'intérêt est passablement réduite du fait de l'augmentation de la proportion de l'encours de la dette à taux fixe : vers le milieu des années 1990, une hausse de 100 points de base des taux d'intérêt se serait traduite par une hausse des frais de la dette de 1,8 milliard de dollars la première année; aujourd'hui, même si l'encours est plus important, la même hausse des taux d'intérêt entraînerait une augmentation des frais de la dette d'un milliard de dollars seulement.

➤ *Évolution du marché*

Si les marchés financiers fonctionnent bien, le gouvernement, et les autres emprunteurs, peuvent bénéficier d'un financement stable à faible coût. Un marché efficace de titres du gouvernement du Canada profite à l'ensemble des marchés financiers intérieurs, où les titres fédéraux sont des placements très importants, tout comme les mécanismes d'établissement des prix et de couverture.

Les mesures prises par le gouvernement au cours des dernières années ont permis de faire du marché des titres du gouvernement du Canada l'un des plus efficaces et des plus liquides au monde. Les écarts (c'est-à-dire la différence entre le cours vendeur et le cours acheteur des titres) sont l'un des indicateurs de l'efficacité des marchés financiers canadiens : dans le cas des bons du Trésor et des obligations de référence, l'écart se compare avantageusement à ce que l'on observe sur les autres grands marchés financiers publics. Le volume total de transactions par rapport à l'encours de la dette est un indicateur de la liquidité du marché : là encore, le marché des titres du gouvernement du Canada se compare très avantageusement à celui d'autres pays dotés de marchés financiers hautement développés.

Le gouvernement restructure progressivement son programme de gestion de la dette dans le but de maintenir la liquidité et le bon fonctionnement du marché, dans le contexte de la poursuite de la réduction de la dette contractée sur le marché. Au cours de l'automne 1997, il a annoncé que les ventes par adjudication de bons du Trésor auraient lieu toutes les deux semaines plutôt que toutes les semaines et en avril 1998 il a augmenté la fréquence des émissions d'obligations de trente ans, qui sont passées de semi-annuelles à trimestrielles. Ces changements étaient le fruit de vastes consultations avec les intervenants sur le marché et ont contribué à améliorer l'activité du marché.

Toujours aux fins du maintien de la liquidité du marché, pendant l'exercice 1997-1998, le gouvernement a continué de travailler à réduire les possibilités de manipulation des cours (liquidations forcées) lors des adjudications de titres du gouvernement du Canada à mesure que diminue la quantité de titres offerts sur le marché. Les consultations avec les participants au marché ont constitué un élément important de cet exercice, axé sur des propositions détaillées de modification

des règles d'adjudication de manière à réduire les risques de liquidations forcées. Résultat, de nouvelles règles d'adjudication ont été annoncées en août 1998, qui entreront en vigueur au cours de l'automne 1998.

2.2 Secteur d'activité Placements Épargne Canada

Objectif du secteur d'activité : Veiller au financement du gouvernement fédéral conformément à son plan financier, en réalisant l'équilibre entre les facteurs de coût, de risque et de marché; maintenir une proportion raisonnable et soutenable de titres au détail dans l'ensemble de la dette fédérale, afin d'assurer un large bassin de détenteurs de titres fédéraux et d'offrir une famille de produits attrayants, notamment des produits nouveaux dans les principaux segments du marché, au profit de tous les Canadiens et Canadiennes.

*Information financière sommaire sur le secteur d'activité
Placements Épargne Canada*

Dépenses prévues (Budget des dépenses 1997-1998)	124 000 000 \$
<i>Autorisations totales</i>	<i>126 582 905 \$</i>
Dépenses réelles en 1997-1998	126 582 905 \$

Les principaux résultats du secteur d'activité **Placements Épargne Canada** sont :

- la diversification,
- l'efficacité des activités de commercialisation et de communication,
- la gestion budgétaire.

Placements Épargne Canada (PEC) a obtenu le statut permanent d'organisme de service spécial au sein du ministère des Finances Canada en octobre 1997. Des progrès considérables ont été faits en ce qui a trait au maintien et à la diversification du portefeuille de titres au détail, à l'amélioration de l'accès aux titres au détail, à l'établissement d'une solide assise technologique pour le XXI^e siècle et à la mise en place d'une approche de commercialisation intégrée et rentable.

- **Maintien et diversification du portefeuille de titres au détail :** PEC a mis fin à l'érosion de la part de la dette fédérale sous forme de titres placés sur le marché de détail. Cette année, les ventes brutes d'Obligations d'épargne du Canada (OEC) et d'Obligations REER du Canada se sont chiffrées à 5 milliards de dollars : le pourcentage de la dette fédérale détenue sur le marché de détail s'établissait donc à 22 p. 100, alors qu'il n'était que d'environ 21 p. 100 en 1995. Malgré le fait que les obligations arrivant à échéance représentaient 3 milliards de dollars et que des obligations d'une valeur de quelque 22 milliards de dollars ont fait l'objet d'une modification de taux (soit plus de 70 p. 100 du portefeuille de titres au détail), il a été possible de maintenir et de diversifier le portefeuille de titres au détail principalement grâce à des barèmes de prix innovateurs, à la poursuite de la promotion des options d'investissement dans des régimes enregistrés, comme les REER, au lancement du programme canadien des Fonds enregistrés de revenu de retraite (FERR) et à la

prolongation des périodes de souscription – qui sont passées de trois semaines à quatre mois.

- **Nouveau régime Épargne-salaire Canada :** En collaboration avec la Banque du Canada, PEC a terminé la première étape de la mise en place du Système de vente directe de titres (SVD), l'infrastructure technologique de souscription qui sous-tend le nouveau régime Épargne-salaire Canada. Les concepteurs du SVD ont respecté les délais et le budget. La phase I du nouveau régime prévoyait la mise en place du système dans quelque 1 500 entreprises participant au programme traditionnel d'épargne sur le salaire, qui ont ainsi vu leurs tâches administratives réduites de plus de 70 p. 100. La mise en place du système dans les 14 000 entreprises restantes se fera au cours des prochaines années.
- mise en place du
système de vente
directe dans
1 500 entreprises
- **Rémunération fondée sur le marché pour les adhérents et les agents vendeurs de l'Épargne-salaire :** PEC a négocié avec les adhérents un nouveau régime de rémunération fondé sur les pratiques du marché, qui favorise à la fois la conservation des actifs et des économies de coûts pour le gouvernement. Les agents vendeurs sont maintenant rémunérés en fonction de la période pendant laquelle leurs clients conservent leurs obligations. Compte tenu des habitudes historiques de conservation, la rémunération passera ainsi de 26 à 20 points de base par année. En outre, PEC a introduit une composante variable fondée sur le rendement dans le régime de rémunération des agents vendeurs actuels du programme Épargne-salaire Canada, là encore pour encourager le rendement et un meilleur rapport coût-efficience.
 - **Solide assise technologique :** PEC s'est doté d'un plan stratégique quinquennal de TI et d'une architecture de référence afin de disposer d'un guide général des systèmes qui lui permettent d'atteindre ses objectifs d'affaires. En outre, en plus d'avoir terminé la première phase du SVD, la Banque du Canada – qui fournit les systèmes et le soutien administratif dans le cadre du Programme de placement de titres sur le marché du détail en vertu d'une entente de récupération des coûts – a continué de travailler à l'élaboration de la première phase du nouveau Système de gestion des titres détenus par les particuliers (SGTP), prévue pour juin 1998.
 - **Commercialisation intégrée et rentable :** PEC a continué de passer d'une approche de commercialisation traditionnelle dans laquelle chaque période de souscription nécessitait l'invention de nouveaux thèmes et documents promotionnels, à une approche plus intégrée dont les thèmes constants peuvent être utilisés pendant des périodes de souscription prolongées (p. ex. quatre mois en 1997-1998). L'Agence peut ainsi faire la promotion de ses produits sans avoir à supporter de grosses augmentations de son budget de commercialisation. PEC a aussi obtenu des résultats considérables grâce à la publicité électronique faite sur son site Web et à un plus grand recours à des événements médiatiques non payés – des articles dans les

journaux, par exemple, ou le déjeuner avec les chefs de direction des sociétés qui ont participé au programme Épargne-salaire du Canada et le Ministre en décembre.

3. Programme fédéral de transferts aux provinces

Objectif du programme/secteur d'activité : Procéder aux paiements de transfert prévus par les lois relatives au Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux, de péréquation et d'autres transferts, et conformément aux accords régissant la formule de financement global des territoires.

<i>Information financière sommaire sur le secteur d'activité</i>	
<i>Paiements fédéraux de transfert aux provinces</i>	
Dépenses prévues (Budget des dépenses 1997-1998)	19 382 000 000 \$
<i>Autorisations totales</i>	19 731 672 394 \$
Dépenses réelles en 1997-1998	19 731 664 459 \$

Nota : Les montants présentés dans le tableau qui précède comprennent les contributions en espèces autorisées en vertu de la Partie V de la *Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces* au titre du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS). Le tableau qui suit présente la contribution totale du gouvernement fédéral au titre du TCSPS, y compris la portion des transferts versés sous forme de points d'impôt :

Total des transfert en espèces –	
Budget principal des dépenses	12 205 437 001 \$
Plus transferts fiscaux	12 894 562 999 \$
Total	25 100 000 000 \$

Les *principaux résultats* du secteur d'activité **Paiements fédéraux de transfert aux provinces** incluent des paiements de transfert exacts et à jour, conformément aux lois et aux accords relatifs aux sujets suivants :

- **Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS)** : Assurer un financement aux provinces pour soutenir les programmes de santé, d'éducation postsecondaire et d'aide sociale et ainsi assurer le maintien de la *Loi canadienne sur la santé* et l'accès à l'aide sociale sans exigence de résidence minimale. La mesure législative faisant passer de 11 à 12,5 milliards de dollars le plancher en espèces du TCSPS a été déposée au Parlement le 10 décembre 1997 et a reçu la sanction royale le 19 juin 1998. Cette mesure représentera 7 milliards de dollars de plus en transferts aux provinces de 1998-1999 à 2002-2003.
- **Péréquation fiscale** : Verser des paiements de transfert aux provinces dont la capacité fiscale est moins élevée afin qu'elle puissent offrir des niveaux de services raisonnablement comparables à un niveau d'imposition raisonnablement comparable. Le Ministère a poursuivi le processus de consultation entrepris avec les provinces en vue du renouvellement de la législation sur la péréquation en 1999.

- **Financement global des territoires** : Veiller à ce que les gouvernements territoriaux disposent des ressources financières nécessaires pour pouvoir offrir une gamme complète de services publics dans le Nord. Le Ministère a poursuivi les consultations en vue de la conclusion d'ententes financières en prévision de la création du nouveau territoire du Nunavut en 1999, ainsi que du renouvellement des ententes financières conclues avec les autres territoires.
- et d'autres paiements de transfert, dont les suivants :
 - ⇒ les **subventions législatives**, soit des paiements inconditionnels établis en vertu des modalités fixées au moment de la Confédération et d'autres arrangements subséquents à mesure que de nouvelles provinces se joignaient à la Confédération; elles sont payables à perpétuité;
 - ⇒ le **recouvrement ayant trait aux allocations aux jeunes** représente le recouvrement auprès du Québec de la partie de l'abattement d'impôt spécial accordé à cette province dans le cadre du Programme des allocations aux jeunes, qui n'existe plus;
 - ⇒ les **paiements de remplacement au titre des programmes permanents**, soit un arrangement en vertu duquel, au lieu de transferts directs en espèces pour les programmes permanents, le gouvernement fédéral réduit les taux de l'impôt sur le revenu des particuliers. Cet abattement d'impôt spécial est déduit des montants en espèces payables par ailleurs en vertu de la *Loi sur les arrangements fiscaux*;
 - ⇒ les **subventions à la province de Terre-Neuve et au Labrador**, qui sont des paiements législatifs devant être versés à la province de Terre-Neuve et au Labrador en vertu de la *Loi relative au supplément d'aide financière à Terre-Neuve*.

Partie IV : Rendement financier

Tableau financier 1 : Sommaire des crédits approuvés

A. Autorisations pour 1997-1998

Besoins financiers par autorisation (en millions de dollars)

Crédit	Dépenses prévues 1997-1998	Autorisations totales 1997-1998	Dépenses réelles 1997-1998	
Programme des politiques économique, sociale et financière				
1	Dépenses du Programme	49,0	60,3	59,2
5	Subventions et contributions	280,0	280,0	208,0
6b	Remise de certaines dettes et obligations dues par la Chine nationaliste à Sa Majesté du chef du Canada	-	49,4	49,4
(L)	Ministre des Finances - Traitement et allocation pour automobile ¹	0,0	0,0	0,0
(L)	Paiements à l'Association internationale de développement	191,0	190,9	190,9
(L)	Paiements à la Facilité d'ajustement structurel renforcée du Fonds monétaire international	31,8	306,9	30,5
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	5,7	5,7	5,7
(L)	Achat de la monnaie canadienne	38,0	29,8	29,8
(L)	Paiements d'éléments de passif virés précédemment aux recettes	-	0,4	0,4
(L)	Remboursements de montants portés aux recettes d'exercices antérieurs ²	-	0,0	0,0
(L)	Montants adjugés par la cour ³	-	0,0	0,0
(L)	Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de la Couronne ⁴	-	0,0	-
(L)	Perte nette sur le change	-	102,3	102,3
(L)	Paiements aux déposants de la Banque Commerciale du Canada, de la Compagnie de placements hypothécaires CCB et de la Norbanque conformément à la <i>Loi sur l'indemnité aux déposants de certaines institutions financières</i>	-	71,0	1,0
	Total du budgétaire	595,6	1 096,8	677,3
L10	Délivrance de billets à vue à l'Association internationale de développement	-	196,0	195,2
(L)	Paiements à la Banque européenne pour la reconstruction et le développement	5,5	-	-
(L)	Émission de prêts à la Facilité d'ajustement structurel renforcée du Fonds monétaire international	186,0	370,7	162,2
(L)	Avances pour emprunts ou achats d'actions privilégiées à Petro-Canada Limitée, en vertu de la <i>Loi sur la Société Petro-Canada Limitée</i>	-	27,2	-
(L)	Souscriptions d'actions ordinaires de Petro-Canada Limitée en vertu de la <i>Loi sur la Société Petro-Canada Limitée</i>	-	1 573,6	-
L25	Paiements concernant la capitalisation du Canada dans le projet Hibernia	58,0	58,0	52,9
(L)	Paiement à la Banque Commerciale du Canada conformément à la <i>Loi sur l'aide financière à la Banque Commerciale du Canada</i>	-	2,0	-
	Total du non-budgétaire	249,5	2 227,6	410,3
	Total du Programme	845,1	3 324,4	1 087,6

Tableau financier 1 : Sommaire des crédits approuvés (Suite)

A. Autorisations pour 1997-1998

Besoins financiers par autorisation (en millions de dollars)

Crédit	Dépenses prévues 1997-1998	Autorisations totales 1997-1998	Dépenses réelles 1997-1998
Programme du service de la dette publique			
(L) Frais d'intérêt et autres coûts	46 000,0	43 970,7	43 970,7
Total du Programme	46 000,0	43 970,7	43 970,7
Programme fédéral de transferts aux provinces			
15 Paiements de transfert aux gouvernements territoriaux	1 120,0	1 132,1	1 132,1
20 Subvention à la province de Terre-Neuve et du Labrador	40,0	40,0	40,0
(L) Subvention législatives	30,0	30,1	30,1
(L) Péréquation fiscale	8 292,0	8 867,6	8 867,6
(L) Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux *	12 500,0	12 205,4	12 205,4
(L) Recouvrement ayant trait aux allocations aux jeunes	(469,0)	(463,8)	(463,8)
(L) Paiements de remplacement au titre des programmes permanents	(2 131,0)	(2 108,1)	(2 108,1)
(L) Transfert de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique	-	28,3	28,3
Total du Programme	19 382,0	19 731,7	19 731,7
Total du Ministère	66 227,1	67 026,7	64 790,0

Les autorisations totales sont la somme des montants prévus aux budgets des dépenses principal et supplémentaires et des autres autorisation.

¹ Dépenses prévues : 48 645 \$; Autorisations totales : 48 666 \$; Dépenses réelles : 48 666 \$.

² Autorisations totales : 8 642 \$; Dépenses réelles : 8 642 \$.

³ Autorisations totales : 36 441 \$; Dépenses réelles : 36 441 \$.

⁴ Autorisations totales : 29 102 \$

* Les montants indiqués correspondent aux contributions en espèces conformément à la partie V de la *Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces*. Les chiffres ci-dessous (exprimés en millions de dollars) indiquent la contribution fédérale totale au titre du Transfert canadien en matière de santé et de programme sociaux (TCSPS), y compris les points d'impôt.

Espèces	12,2 \$
Points d'impôt	<u>12,9 \$</u>
Total	25,1 \$

Tableau financier 2 : Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles

Dépenses prévues par rapport aux dépenses réelles par secteur d'activité (en millions de dollars)

Secteurs d'activité	ETP	Coûts de fonctionnement ¹	Subventions, contributions et autres paiements de transfert	Paiements législatifs	Prêts, dotations en capital et avances	Dépenses brutes totales	Moins Recettes à valoir sur le crédit	Dépenses nettes totales
Politiques et conseils	391	36,6				36,6	-	36,6
<i>(Autorisations totales)</i>	441	42,9				42,9		42,9
(Réelles)	399	40,7				40,7	0,6	40,1
Organismes financiers internationaux²			280,0	414,3	-	694,3		694,3
<i>(Autorisations totales)</i>			280,0	917,9	196,0	1 393,9		1 393,9
(Réelles)			208,0	433,1	195,2	836,3		836,3
Monnaie canadienne				38,0		38,0		38,0
<i>(Autorisations totales)</i>				29,8		29,8		29,8
(Réelles)				29,8		29,8		29,8
Administration générale³	193	21,5				21,5	3,3	18,2
<i>(Autorisations totales)</i>	205	30,6				30,6	7,5	23,1
(Réelles)	198	31,8				31,8	6,9	24,9
Projets spéciaux				-	58,0	58,0		58,0
<i>(Autorisations totales)</i>				73,0	58,0	131,0		131,0
(Réelles)				1,0	52,9	53,9		53,9
Frais d'intérêt et autres coûts				45 876,0		45 876,0		45 876,0
<i>(Autorisations totales)</i>				43 844,1		43 844,1		43 844,1
(Réelles)				43 844,1		43 844,1		43 844,1
Placements Épargne								
Canada				124,0		124,0		124,0
<i>(Autorisations totales)</i>				126,6		126,6		126,6
(Réelles)				126,6		126,6		126,6
Paiements fédéraux de transfert aux provinces (composante en espèces)			1 160,0	18 222,0		19 382,0		19 382,0
<i>(Autorisations totales)</i>			1 172,1	18 559,6		19 731,7		19 731,7
(Réelles)			1 172,1	18 559,6		19 731,7		19 731,7
Total	584	58,1	1 440,0	64 674,3	58,0	66 230,4	3,3	66 227,1 ⁴
<i>(Autorisations totales)</i>	646	73,6	1 452,1	63 551,0	254,0	65 330,6	7,5	65 323,1 ⁵
(Réelles)	597	72,5	1 380,1	62 994,2	248,1	64 694,8	7,5	64 687,3⁴
Autres recettes et dépenses								
Autres recettes à valoir sur le Trésor								(144,6)
<i>(Autorisations totales)</i>								-
(Réelles)								(3 696,9)⁶
Coût des services offerts par d'autres ministères								8,3
<i>(Autorisations totales)</i>								-
(Réelles)								8,7
Coût net du programme								66 090,8
<i>(Autorisations totales)</i>								65 323,1
(Réelles)								61 204,7

Nota : Les chiffres en italiques correspondent aux autorisations totales pour 1997-1998 (budgets des dépenses principal et supplémentaires et autres autorisations).

Les chiffres en caractères gras correspondent aux dépenses/recettes réelles en 1997-1998.

Les chiffres étant arrondis, ils peuvent ne pas correspondre au total indiqué.

¹ Incluent les cotisations aux régimes d'avantages sociaux des employés et le traitement et allocation pour automobile du ministre.

² Les paiements législatifs incluent les autorisations et les dépenses réelles de 49,4 millions de dollars ayant trait à la remise de dettes et d'obligations dues par la Chine nationaliste.

³ Les autorisations totales et les dépenses réelles de l'administration générale excluent un montant de 102,7 millions de dollars pour des dépenses législatives, essentiellement au chapitre de la perte nette sur le change.

⁴ Les dépenses réelles sont de 1,5 milliard de dollars inférieures à celles prévues. Cet écart est principalement dû aux frais d'intérêt réels de la dette publique de 2,1 milliards de dollars moins élevés que ceux prévus, compensés en partie par des coûts plus élevés pour les organismes financiers internationaux, l'administration générale et les paiements fédéraux de transfert aux provinces.

⁵ Excluent 1 600,8 millions de dollars pour les souscriptions d'actions de la société Petro-Canada Limitée.

⁶ Les recettes proviennent des profits de la Banque du Canada et du fonds des changes, des produits des ventes des pièces de monnaie canadiennes et de divers autres postes.

Tableau financier 3 : Comparaison historique des dépenses totales prévues et des dépenses réelles

Dépenses prévues par rapport aux dépenses réelles par secteur d'activité (en millions de dollars)

Secteurs d'activité	Dépenses réelles 1995-1996	Dépenses réelles 1996-1997	Dépenses prévues 1997-1998	Total des autorisations 1997-1998	Dépenses réelles 1997-1998
Politiques et conseils	39,0	33,6	36,6	42,9	40,1
Organismes financiers internationaux	1 040,7	937,3	694,3	1 393,9	836,3
Monnaie canadienne	49,9	69,8	38,0	29,8	29,8
Administration générale	24,5	24,2	18,2	23,1 ¹	24,9¹
Projets spéciaux	1 587,0	1 015,5	58,0	131,0	53,9
Frais d'intérêt et autres coûts	46 876,5	45 157,0	45 876,0	43 844,1	43 844,1
Placements Épargne Canada	-	26,8	124,0	126,6	126,6
Paiements fédéraux de transfert aux provinces (composante en espèces)	8 815,8	22 408,8	19 382,0	19 731,7	19 731,7
Total	58 433,4	69 673,0	66 227,1	65 323,1²	64 687,3

Le total des autorisations correspond à la somme du budget principal des dépenses, du budget des dépenses supplémentaires et des autres autorisations.

¹ Dans les Comptes publics, les autorisations totales et les dépenses réelles de l'administration générale se chiffrent respectivement à 125,8 millions de dollars et 127,6 millions de dollars. Cette somme comprend, outre les autorisations totales et les dépenses réelles de 23,1 millions de dollars et 24,9 millions de dollars déjà mentionnées, des dépenses législatives totalisant 102,7 millions de dollars, essentiellement au chapitre de la perte nette sur le change.

² Excluent 1 600,8 millions de dollars pour les souscriptions d'actions de la société Petro-Canada Limitée.

Tableau financier 4 : Concordance entre l'ancienne et la nouvelle structure

Le Tableau 4 ne s'applique pas au ministère des Finances Canada.

Tableau financier 5 : Besoins en ressources par organisation et secteur d'activité

Comparaison des dépenses prévues de 1997-1998 et des autorisations totales aux dépenses réelles par organisation et secteur d'activité (en millions de dollars)

Organisation	Secteurs d'activité								TOTAL
	Politiques et conseils	Organismes financiers internationaux	Monnaie canadienne	Administration générale	Projets spéciaux	Frais d'intérêt et autres coûts	Placements Épargne Canada	Paiements fédéraux de transfert aux provinces	
Politiques									
économique et fiscale	6,7				58,0				64,7
<i>(Autorisations totales)</i>	6,8				131,0				137,8
(Réelles)	5,8				53,9				59,7
Finance et commerce internationaux	6,3	694,3							700,6
<i>(Autorisations totales)</i>	7,6	1 393,9							1 401,5
(Réelles)	8,9	836,3							845,2
Politique de l'impôt	10,3								10,3
<i>(Autorisations totales)</i>	11,7								11,7
(Réelles)	11,6								11,6
Politique du secteur financier	5,5		38,0			45 876,0	124,0		46 043,5
<i>(Autorisations totales)</i>	7,9		29,8			43 844,1	126,6		44 008,4
(Réelles)	6,7		29,8			43 844,1	126,6		44 007,1
Relations fédérales-provinciales et politique sociale	4,5							19 382,0	19 386,5
<i>(Autorisations totales)</i>	4,8							19 731,7	19 736,5
(Réelles)	4,0							19 731,7	19 735,6
Développement économique et finances intégrées	3,1								3,1
<i>(Autorisations totales)</i>	4,1								4,1
(Réelles)	3,1								3,1
Consultations et communications				4,2					4,2
<i>(Autorisations totales)</i>				7,1					7,1
(Réelles)				7,1					7,1
Services juridiques				1,0					1,0
<i>(Autorisations totales)</i>				1,4					1,4
(Réelles)				1,2					1,2
Gestion¹				4,0					4,0
<i>(Autorisations totales)</i>				4,2					4,2
(Réelles)				4,6					4,6
Services ministériels				8,9					8,9
<i>(Autorisations totales)</i>				10,2					10,2
(Réelles)				12,1					12,1
TOTAL	36,6	694,3	38,0	18,2	58,0	45 876,0	124,0	19 382,0	66 227,1
<i>(Autorisations totales)</i>	42,9	1 393,9	29,8	23,1 ²	131,0	43 844,1	126,6	19 731,7	65 323,1
(Réelles)	40,1	836,3	29,8	24,9²	53,9	43 844,1	126,6	19 731,7	64 687,3
% du TOTAL	0,1 %	1,3 %	0,0 %	0,0 %	0,1 %	67,8 %	0,2 %	30,5 %	

Nota : Les chiffres en italiques correspondent aux autorisations totales pour 1997-1998 (budgets des dépenses principal et supplémentaires et autres autorisations).

Les chiffres en caractères gras correspondent aux dépenses/recettes réelles en 1997-1998.

Les chiffres étant arrondis, ils peuvent ne pas correspondre au total indiqué.

¹ Les postes responsables pour « Gestion » comprennent les cabinets du ministre, du secrétaire d'État, du sous-ministre et des sous-ministres associés.

² Dans les Comptes publics, les autorisations totales et les dépenses réelles de l'administration générale se chiffrent respectivement à 125,8 millions de dollars et 127,6 millions de dollars. Cette somme comprend, outre les autorisations totales et les dépenses réelles de 23,1 millions de dollars et 24,9 millions de dollars déjà mentionnées, des dépenses législatives essentiellement au chapitre de la perte nette sur le change.

Tableau financier 6 : Recettes à valoir sur le crédit

Recettes à valoir sur le crédit par secteur d'activité (en millions de dollars)

Secteur d'activité	Réelles 1995-1996	Réelles 1996-1997	Recettes prévues 1997-1998	Autorisations totales 1997-1998	Réelles 1997-1998
Administration générale	5,3	5,1	3,3	7,5	7,5
Total des recettes à valoir sur le crédit	5,3	5,1	3,3	7,5	7,5

Les autorisations totales sont la somme des montants prévus aux budgets des dépenses principal et supplémentaires et des autres autorisations.

Tableau financier 7 : Recettes à valoir sur le Trésor

Recettes à valoir sur le Trésor par programme¹ (en millions de dollars)

Programme	Réelles 1995-1996	Réelles 1996-1997	Recettes prévues 1997-1998	Autorisations totales 1997-1998	Réelles 1997-1998
Programme des politiques économique, sociale et financière ²	4 380,3	3 726,4	-	-	3 694,0
Programme de la dette publique	2,3	1,9	-	-	3,0
Total des recettes à valoir sur le Trésor	4 382,6	3 728,3	-	-	3 696,9

Les autorisations totales sont la somme des montants prévus aux budgets des dépenses principal et supplémentaires et des autres autorisations.

¹ Ce tableau fait état des recettes par programme plutôt que par secteur d'activité étant donné que la plupart des recettes ministérielles ne sont pas attribuables spécifiquement aux secteurs d'activité.

² Inclut les produits des ventes du secteur d'activité Monnaie canadienne.

Tableau financier 8 : Paiements législatifs

Paiements législatifs par secteur d'activité (en millions de dollars)

Secteurs d'activité	Réelles 1995-1996	Réelles 1996-1997	Dépenses prévues 1997-1998	Autorisations totales 1997-1998	Réelles 1997-1998
BUDGÉTAIRE					
Politiques et conseils	3,5	3,7	4,2	4,2	4,2
Organismes financiers internationaux	249,6	233,1	222,8	497,8	221,5
Monnaie canadienne	49,9	69,8	38,0	29,8	29,8
Administration générale ¹	1,7	2,0	1,6	1,6	1,6
Projets spéciaux	1 482,8	961,7	-	71,0	1,0
Frais d'intérêt et autres coûts	46 876,5	45 157,0	45 876,0	43 844,1	43 844,1
Placements Épargne Canada	-	26,8	124,0	126,6	126,6
Paiements fédéraux de transfert aux provinces (composante en espèces)	8 815,8	21 237,2	18 222,0	18 559,6	18 559,6
Total du budgétaire	57 479,8	67 691,3	64 488,6	63 134,6	62 788,3
NON-BUDGÉTAIRE					
Organismes financiers internationaux	179,2	144,7	191,5	370,7	162,2
Projets spéciaux	-	-	-	2,0	-
Total du non-budgétaire	179,2	144,7	191,5	372,7	162,2
Total des paiements législatifs	57 659,0	67 836,0	64 680,1	63 507,3²	62 950,5

Les autorisations totales sont la somme des montants prévus aux budgets des dépenses principal et supplémentaires et des autres autorisations.

¹ Dans les Comptes publics, les autorisations totales et les dépenses réelles de l'administration générale se chiffrent respectivement à 104,3 millions de dollars. Cette somme comprend, outre les autorisations totales et les dépenses réelles de 1,6 million de dollars déjà mentionnées, des dépenses législatives totalisant 102,7 millions de dollars, essentiellement au chapitre de la perte nette sur le change.

² Excluent 1 600,8 millions de dollars pour les souscriptions d'actions de la société Petro-Canada Limitée.

Tableau financier 9 : Paiements de transfert

Paiements de transfert par secteur d'activité (en millions de dollars)

Secteurs d'activité	Réelles 1995-1996	Réelles 1996-1997	Dépenses prévues 1997-1998	Autorisations totales 1997-1998	Réelles 1997-1998
SUBVENTIONS					
Organismes financiers internationaux	325,8	333,6	108,0	280,0	208,0
Paiements fédéraux de transfert aux provinces (composante en espèces)	-	50,0	40,0	40,0	40,0
Total des subventions	325,8	383,6	148,0	320,0	248,0
CONTRIBUTIONS					
Organismes financiers internationaux	-	-	172,0	-	-
Total des contributions	-	-	172,0	-	-
AUTRES PAIEMENTS DE TRANSFERT					
Organismes financiers internationaux	249,6	233,1	222,8	497,8	221,5
Projets spéciaux	-	961,0	-	-	-
Paiements fédéraux de transfert aux provinces (composante en espèces)	8 815,8	22 358,8	19 342,0	19 691,7	19 691,7
Total des autres paiements de transfert	9 065,4	23 552,9	19 564,8	20 189,5	19 913,1
Total des paiements de transfert	9 391,2	23 936,5	19 884,8¹	20 509,5¹	20 161,1¹

Les autorisations totales sont la somme des montants prévus aux budgets des dépenses principal et supplémentaires et des autres autorisations.

¹ Dans le tableau 2, les paiements de transfert sont subdivisés entre la colonne 3 (Subventions, contributions et autres paiements de transfert) et la colonne 4 (Paiements législatifs).

Tableau financier 10 : Dépenses en immobilisations par secteur d'activité

Le tableau 10 ne s'applique pas au ministère des Finances Canada.

Tableau financier 11 : Projets d'immobilisations par secteur d'activité

Le tableau 11 ne s'applique pas au ministère des Finances Canada.

Tableau financier 12 : État des grands projets de l'État

Le tableau 12 ne s'applique pas au ministère des Finances Canada.

Tableau financier 13 : Prêts, investissements et avances

Prêts, investissements et avances par secteur d'activité (en millions de dollars)

Secteurs d'activité	Réelles	Réelles	Dépenses	Autorisations	Réelles
	1995-1996	1996-1997	prévues 1997-1998	totales 1997-1998	1997-1998
Organismes financiers internationaux	286,1	225,9	-	196,0	195,2
Projets spéciaux	104,2	53,8	58,0	58,0	52,9
Total	390,3	279,7	58,0	254,0	248,1

Les autorisations totales sont la somme des montants prévus aux budgets des dépenses principal et supplémentaires et des autres autorisations.

Tableau financier 14 : Sommaires financiers concernant le fonds renouvelable

Le tableau 14 ne s'applique pas au ministère des Finances Canada.

Tableau financier 15 : Passif éventuel

Passif éventuel (en millions de dollars)

Liste des éléments du passif éventuel	Montant des éléments de passif éventuel		
	31 mars 1996	31 mars 1997	Montant courant au 31 mars 1998
Thomas C. Assaly et Norbanque	20,0	20,0	-
Gouvernement du Québec	-	127,0	127,0
Ainsworth Lumber		45,0	10,0
Garanties d'emprunts consenties à MICC et GEMICO	28,6	49,2	45,4
Garanties d'emprunts consenties à des organisations internationales	7 301,5	7 437,4	8 102,8
Marges de crédit (FMI)	1 772,0	-	-
Total	9 122,1	7 678,6	8 285,2

Les autorisations totales sont la somme des montants prévus aux budgets des dépenses principal et supplémentaires et des autres autorisations.

Partie V : Groupement de rapports

Stratégie de développement durable

Depuis plusieurs années, le Ministère a pris des mesures visant à assurer une meilleure intégration de l'économie et de l'environnement dans les politiques dont il est responsable. Ainsi, les quatre derniers budgets fédéraux comprenaient des mesures pour assujettir le secteur des ressources énergétiques renouvelables aux mêmes règles que le secteur des ressources non renouvelables, promouvoir l'efficacité énergétique et favoriser les dons de terres écosensibles ainsi que la création de fonds en fiducie pour l'environnement.

Étant donné la nature transversale de la question du développement durable, le ministère des Finances Canada a adopté une approche axée sur l'intégration globale du principe à son cadre actuel d'élaboration de politiques, plutôt que de traiter la question isolément. En pratique, cela signifie que chaque direction doit tenir compte de l'incidence du développement durable sur ses activités. Et afin d'assurer la coordination de l'intégration du développement durable dans l'ensemble des activités de développement et d'analyse de politiques relevant du Ministère, on a créé un comité de la haute direction regroupant des responsables de chaque direction, pour donner des conseils et une orientation aux directions.

Conformément à la *Loi sur le vérificateur général*, le Ministère a présenté en décembre 1997 sa Stratégie de développement durable. Cette stratégie comprend quatre questions clés :

- **Intégrer l'économie et l'environnement** : tirer parti des progrès réalisés quant à l'intégration de considérations environnementales et économiques dans les politiques au chapitre de la fiscalité et des dépenses ainsi que dans les politiques connexes.
- **Bâtir l'avenir** : améliorer l'équité intergénérationnelle en assainissant les finances publiques et en renforçant l'économie et la société.
- **Participer à l'économie mondiale** : tenir compte de la mondialisation croissante de l'économie ainsi que des préoccupations environnementales et de leur lien avec la compétitivité au niveau international.
- **Écologiser les opérations** : écologiser les opérations internes du Ministère.

Le tableau aux pages suivantes résume les progrès réalisés jusqu'à maintenant sur ces questions. Bien que les résultats de 1997-1998 ne portent que sur les étapes préliminaires de la mise en œuvre triennale de la Stratégie, des progrès ont été accomplis grâce à des initiatives menées sur plusieurs fronts.

En réponse aux commentaires du Commissaire à l'environnement et au développement durable, le Ministère s'efforce d'aller au-delà des engagements énoncés dans la Stratégie, afin de maintenir et d'intensifier ses efforts à l'égard de la mise en œuvre de la Stratégie

et de son amélioration constante (p. ex. définition plus précise des mesures à prendre, amélioration de l'évaluation des résultats et des méthodes). On note par exemple les efforts récents visant à intégrer plus étroitement le développement durable dans les activités d'analyse et d'élaboration de politiques du Ministère. La Direction du développement économique et des finances intégrées, le centre nerveux du Ministère en matière de développement durable, a ainsi accru ses ressources et confié à l'un de ses agents la responsabilité d'améliorer l'intégration des questions de développement durable dans les activités du Ministère. Des démarches ont donc été faites par la suite pour déterminer dans quelle mesure une évaluation de la stratégie environnementale contribuerait au rôle spécial que joue le Ministère en matière de politiques d'intérêt général, et de quelle façon une telle évaluation pourrait être menée.

RAPPORT D'ÉTAPE - STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Objectifs stratégiques	Objectifs	Faits saillants des progrès réalisés
Question clé : intégrer l'économie et l'environnement		
Tenir compte des questions environnementales dans le régime fiscal	<p>Poursuivre l'évaluation de la pertinence de mesures fiscales visant à favoriser une plus grande efficacité énergétique et le recours aux ressources renouvelables</p> <p>Établir un recueil de renseignements au sujet des taxes sur l'énergie et sur les transports au Canada</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Évaluation régulière des répercussions des propositions de modifications du régime fiscal, en particulier au cours de l'élaboration du budget (des associations industrielles, des entreprises et des ONG du secteur de l'environnement font des recommandations sur divers sujets, comme les incitatifs fiscaux pour les systèmes énergétiques et les installations de distribution de la chaleur communautaires, les cartes d'abonnement pour le transport en commun, les taxes d'accise, etc.) - Participation à l'étude menée par le Canadian Energy Research Institute avec plusieurs clients sur les taux de déduction pour amortissement sur l'équipement d'outillage électrogène - Élaboration en cours de descriptions des taxes sur le secteur des transports en vigueur (des communications ont été tenues avec les provinces et les données reçues sont actuellement traitées) - Examen de divers rapports et études préparés par des associations industrielles et pour la Table ronde sur les transports
Réduire ou supprimer les subventions	Collaborer avec d'autres ministères pour examiner l'élargissement de la portée des réductions ou de la suppression des subventions nuisibles à l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> - Les représentants du Ministère, par le biais de nombreuses tribunes, donnent des conseils aux ministères sur les possibilités d'élargir la portée des réductions ou de l'élimination des subventions
Élaborer des utilisations pratiques des instruments économiques	<p>Examiner le recours aux instruments économiques dans les pays de l'OCDE</p> <p>Évaluer les options de régimes nationaux et internationaux de permis négociables, de crédits et d'approches connexes en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Participation à de nombreux ateliers, réunions et conférences de l'OCDE sur l'intégration des questions environnementales aux politiques économiques (plusieurs fonctionnaires participent au projet multisectoriel de l'OCDE sur le développement durable) - Organisation au printemps 1998 d'un atelier avec des dirigeants des secteurs public et privé pour passer en revue l'élaboration des régimes de permis négociables d'émissions polluantes - Consultations avec la Banque mondiale au sujet du fonds sur le prototype de carbone

Objectifs stratégiques	Objectifs	Faits saillants des progrès réalisés
	Encourager la durabilité des boisés privés, le réaménagement des installations existantes et la protection de l'habitat des espèces menacées d'extinction	<ul style="list-style-type: none"> - Réunions de hauts fonctionnaires avec des représentants des secteurs des boisés privés et du réaménagement des installations existantes pour étudier leurs préoccupations - Tenue de plusieurs réunions internes et d'un cours de deux jours sur la gestion forestière durable, afin de mieux comprendre les préoccupations de l'industrie et d'évaluer le fondement des pratiques exemplaires en matière de gestion forestière - Participation à la préparation d'une ébauche d'un bulletin d'interprétation sur les boisés privés. Le bulletin traite de divers aspects du traitement fiscal accordé aux boisés privés, notamment les conditions en vertu desquelles un propriétaire de boisé privé sera considéré un agriculteur aux fins de l'impôt, ce qui lui assurerait les mêmes avantages fiscaux que les agriculteurs. Cette modification s'inscrit dans les propositions clés de la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie - Réunions avec la Table ronde pour discuter du rôle que pourrait jouer le Ministère dans le réaménagement des installations existantes (on prévoit d'autres réunions avec la Table ronde et l'industrie des services financiers) - Des fonctionnaires participent à des discussions interministérielles en vue de l'élaboration de la loi canadienne sur la protection des espèces menacées d'extinction
Modifier les cadres législatifs et réglementaires	Continuer d'encourager l'établissement d'un cadre stratégique propice à la protection de l'environnement ainsi que d'un climat d'investissement positif, grâce à la réforme des règlements et à l'harmonisation	<ul style="list-style-type: none"> - Collaboration avec Environnement Canada pour harmoniser les questions de gestion environnementale et pour modifier les cadres législatif et réglementaire touchant la protection de l'environnement

Objectifs stratégiques	Objectifs	Faits saillants des progrès réalisés
Question clé : bâtir l'avenir		
Maintenir un climat financier sain	Faire en sorte que les objectifs du développement durable soient pris en compte lors de l'élaboration des politiques visant à réaliser le programme du gouvernement	<ul style="list-style-type: none"> - En 1997-1998, le gouvernement a présenté un budget équilibré, le premier depuis 1969-1970 - Grâce à une croissance économique soutenue et à un plan de remboursement de la dette, celle-ci sera en réduction permanente
Prospérer dans l'économie du savoir	<p>Examiner, de concert avec d'autres ministères, le rôle de l'industrie environnementale dans la nouvelle économie fondée sur le savoir</p> <p>Élaborer un plan de mise en œuvre du Fonds de dotation des bourses d'études du millénaire et évaluer la possibilité de prendre d'autres mesures</p> <p>De concert avec les provinces, accroître de 850 millions de dollars la prestation fiscale pour enfants</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Hausse de 34 millions de dollars par année du financement accordé au Programme d'aide à la recherche industrielle du CNRC pour appuyer les innovations en matière d'énergie, d'eau, de ressources naturelles et de prévention de la pollution - Le budget de 1998 prévoit une aide financière additionnelle de plus de 400 millions de dollars pour les conseils subventionnaires (CRSNG, CRM et CRSH) pour les trois prochaines années - La Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire gèrera un fonds de dotation initial de 2,5 milliards de dollars et accordera des bourses d'étude annuelles à plus de 100 000 Canadiens à compter de l'an 2000. (La loi de création de la Fondation a reçu la sanction royale le 18 juin) - Consultations à venir avec les provinces et le secteur de l'éducation postsecondaire sur la conception des bourses d'études - Discussions en cours avec les provinces sur la prestation aux enfants (des propositions sont élaborées et devraient être incluses dans le budget de 1999)
Bâtir une société forte	Assurer un financement fédéral prévisible et croissant dans le domaine de la santé et des programmes sociaux	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation de l'engagement de porter le plancher en espèces du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS) de 11 à 12,5 milliards de dollars par année, soit une hausse de 1,5 milliard

Objectifs stratégiques	Objectifs	Faits saillants des progrès réalisés
	Rétablir la confiance dans le système de revenu de retraite	<ul style="list-style-type: none"> - Entrée en vigueur en 1998 d'une loi plaçant le régime de pensions du Canada sur des bases financières solides. Il s'agit d'une approche équilibrée qui prévoit un financement plus généreux du régime, l'investissement des fonds sur les marchés financiers dans les meilleurs intérêts des participants au régime de retraite et sans intervention gouvernementale, une croissance minimale des coûts et l'amélioration de la direction et de l'obligation de rendre des comptes, afin d'éviter de remettre en péril la viabilité du RPC - Amorce d'un examen d'autres questions cruciales par les gouvernements fédéral et provinciaux pour assurer l'adaptation du RPC aux changements dans la société - Décision prise d'assurer la viabilité, par une gestion fiscale prudente, de la Sécurité de la vieillesse (SV) et du Supplément de revenu garanti (SRG), plutôt que par la mise en œuvre de la prestation aux aîné(e)s proposée, qui aurait pu entraîner une baisse de l'épargne des particuliers
Veiller à ce que le régime fiscal contribue à une économie forte et à une société forte	Examiner le rapport du Comité technique de la fiscalité des entreprises, notamment en ce qui concerne les propositions touchant l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> - Examen de toutes les recommandations du Comité ainsi que des réactions des associations industrielles et des gouvernements provinciaux, notamment les mémoires déposés au Comité permanent de la Chambre des communes (la priorité du gouvernement demeure néanmoins la réduction de l'impôt des particuliers)
Question clé : participer à l'économie mondiale		
Négocier des accords internationaux en matière d'environnement	<p>Participer à l'analyse des répercussions économiques d'une réduction des émissions de gaz à effet de serre</p> <p>Analyser les approches quant aux mesures à prendre au pays en matière de changement climatique</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Participation aux initiatives interministérielles d'élaboration d'une stratégie concernant le changement climatique (y compris une participation active à la Table ronde sur le changement climatique, notamment sur la question des crédits pour mesure anticipée et des mécanismes internationaux sur la souplesse des mesures) - Participation au Forum sur l'analyse économique du changement climatique

Objectifs stratégiques	Objectifs	Faits saillants des progrès réalisés
		<ul style="list-style-type: none"> - Le budget de 1998 prévoit le versement de 150 millions de dollars (50 millions par année pendant les trois prochaines années) pour la poursuite des travaux et la mise en place de mesures concrètes en matière de changement climatique
Négocier des accords internationaux en matière de commerce et d'investissement	Collaborer avec le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (AECI) sur la relation entre le commerce et l'environnement dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et d'éventuelles négociations commerciales	<ul style="list-style-type: none"> - Participation aux réunions préparatoires interministérielles visant à établir la position canadienne en prévision des réunions du Comité de l'OMC sur le commerce et l'environnement et du Comité conjoint de l'OCDE sur le commerce et l'environnement
	<p>Examiner les demandes précises d'élimination des droits de douane lorsqu'il apparaît qu'ils constituent un obstacle à l'acquisition de technologies respectueuses de l'environnement</p> <p>Préconiser des mesures fermes en matière d'environnement dans la négociation de l'accord multilatéral sur l'investissement (AMI)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuite de l'examen de ces demandes - Poursuite des efforts d'adoption de mesures fermes en matière d'environnement, comme le prévoit le mandat de négociation (lorsque les négociations reprendront à la fin du mois d'octobre 1998)
Élaborer des normes d'évaluation environnementale à l'intention des organismes de crédit à l'exportation	Participer, en collaboration avec AECI, aux discussions portant sur ce dossier à l'OCDE et promouvoir activement l'élaboration de normes environnementales communes à l'intention des organismes de crédit à l'exportation	<ul style="list-style-type: none"> - Participation à des réunions internationales sur l'adoption de nouvelles mesures visant à intégrer les facteurs environnementaux aux activités de crédit à l'exportation (deux réunions, en mars et avril, du groupe de l'OCDE sur le crédit à l'exportation et sommet de Birmingham en mai) - Les organismes de crédit à l'exportation reconnaissent de plus en plus la nécessité d'une coopération dans ce dossier majeur (on prévoit de nouveaux progrès au cours des réunions du groupe sur le crédit à l'exportation cet automne)

Objectifs stratégiques	Objectifs	Faits saillants des progrès réalisés
<p>Faire participer les institutions financières internationales</p>	<p>Défendre activement les principes du développement durable dans les institutions où la participation du Canada relève au premier chef du ministre des Finances</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le Fonds monétaire international (FMI) a intensifié ses efforts visant à tenir compte des questions environnementales dans son dialogue d'orientation avec les pays membres (dans les cas où les questions écologiques ont de fortes répercussions sur la stabilité interne ou externe d'un pays, les programmes appuyés par le FMI peuvent inclure la réforme ou la mise en œuvre de politiques environnementales pour assurer la préservation et la protection des ressources naturelles du pays) - Le Canada a joué un rôle de premier plan dans la mise sur pied d'une évaluation indépendante de la Facilité d'ajustement structurel renforcée (FASR), le principal mécanisme de prêt du FMI aux pays à faibles revenus. L'évaluation a souligné le besoin d'inclure des mesures additionnelles de protection sociale dans les programmes appuyés par la FASR, afin de protéger les groupes sociaux les plus vulnérables aux répercussions négatives des réformes apportées par leur gouvernement - Sous la pression du Canada et d'autres pays, le FMI a adapté ses programmes récemment mis en œuvre dans les pays les plus touchés par la crise financière asiatique afin d'atténuer les coûts sociaux des perturbations, notamment en resserrant les mesures de protection sociale et en favorisant le dialogue sur les questions sociales entre les employeurs, les travailleurs et le gouvernement - Observation de la mise en œuvre par le FMI de la facilité mondiale pour l'environnement et, par l'entremise du cabinet du directeur général du Canada, poursuite des efforts de promotion de l'importance de mécanismes d'évaluation environnementale pour les projets de la Banque mondiale - Observation de la mise en œuvre des politiques environnementales de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD)

Objectifs stratégiques	Objectifs	Faits saillants des progrès réalisés
Question clé : écologiser les opérations		
Adopter des méthodes d'approvisionnement écologiques	<p>Rédiger un guide d'achat et sensibiliser le personnel des achats aux principaux enjeux, afin de faire en sorte que des méthodes d'achat écologiques sont utilisées</p> <p>Réduire les déchets de 50 p. 100 d'ici l'an 2000, en évitant de mettre des objets au rebut par l'application des 3R (réduire, réutiliser et recycler)</p> <p>Examiner les études techniques sur l'efficacité énergétique</p> <p>Favoriser l'efficacité énergétique et la réduction des émissions de polluants atmosphériques, notamment avec l'utilisation de carburants de remplacement</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation de la stratégie de développement durable aux responsables des achats - Tenue de réunions internes pour discuter de la mise en œuvre des plans d'action pour le Système de gestion de l'environnement (SGE) - Séminaires sur le SGE organisés pour les employés afin de leur fournir des détails sur la mise en œuvre d'un programme de SGE, comme l'ont vécu divers gouvernements et le secteur privé - Lancement d'un projet de peinture des panneaux de vinyle déjà installés, afin de réduire le volume de déchets au cours des rénovations de l'immeuble - Ajout de l'option de photocopie recto-verso sur tous les photocopieurs, afin de réduire la quantité de papier utilisé pour la reproduction de documents - Maintien de l'appui aux programmes de recyclage, en expédiant les fournitures, les ordinateurs, les reliures et les imprimantes superflus à des programmes éducatifs et le mobilier excédentaire au Centre de distribution des biens de la Couronne - TPSGC et les propriétaires de l'immeuble cherchent des moyens de minimiser les répercussions sur les apports solaires affectant les systèmes de chauffage et de climatisation de l'immeuble - TPSGC et les propriétaires de l'immeuble discutent actuellement d'une proposition faite dans le cadre de l'Initiative fédérale dans le secteur du bâtiment - Tous les véhicules du Ministère utilisent un carburant de remplacement, soit l'éthanol

Objectifs stratégiques	Objectifs	Faits saillants des progrès réalisés
<p>Communiquer efficacement les initiatives écologiques du Ministère</p>	<p>Sensibiliser les employés aux enjeux environnementaux et signaler les moyens par lesquels le personnel et les parties de l'extérieur peuvent contribuer à l'écologisation des opérations.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Élaborer un plan de communications • Maintenir et accroître cette sensibilisation et cet enthousiasme en publiant périodiquement des rapports d'étape sur les progrès et les succès, notamment en multipliant l'information environnementale diffusée à l'Infosite du réseau Intranet • Étudier la possibilité de coordonner certaines communications avec d'autres organismes gouvernementaux 	<ul style="list-style-type: none"> - Diffusion au plus grand nombre possible de Canadiens et Canadiennes des principes du développement durable, en prenant les mesures nécessaires pour que les renseignements à ce sujet soient faciles à obtenir - Promotion du développement durable en favorisant l'utilisation de l'Internet, un moyen rentable, rapide et écologique de consultation et de communication avec la population au sujet d'une vaste gamme de préoccupations d'ordre fiscal et économique. (Chaque année, un nombre croissant de Canadiens utilisent le site Web du Ministère pour obtenir des renseignements sur le budget fédéral et d'autres initiatives majeures d'intérêt public ainsi que pour faire connaître leur opinion sur ces sujets) - La stratégie actuelle de communication du Ministère repose sur l'utilisation de l'Infosite électronique pour informer le personnel (en plus des documents sur papier remis dans la trousse d'orientation à l'intention des employés) - Bulletin d'information inclus dans l'Infosite, avec une section sur l'écologisation des opérations du Ministère et les initiatives des employés dans ce domaine. Le bulletin est régulièrement mis à jour - Discussions en cours avec le Conseil du Trésor et la Commission de la fonction publique dans le but de poursuivre les efforts d'écologisation des installations communes

Initiatives de réglementation

Ministère des Finances Canada			
Objet de l'initiative législative ou réglementaire	Résultats attendus	Critères de mesure du rendement	Résultats obtenus
<p>Nouveau <i>Tarif des douanes</i> simplifié mis en œuvre le 1^{er} janvier 1998</p> <p>Le but de l'initiative de simplification du tarif annoncée dans le budget de février 1994 était de veiller à ce que le <i>Tarif des douanes</i> et les règlements connexes tiennent compte des pressions concurrentielles exercées sur l'industrie canadienne à la suite de la libéralisation des échanges, surtout sur le marché de l'Amérique du Nord, et de rendre le système tarifaire plus simple, plus transparent et plus prévisible.</p> <p>Sur le plan de la réglementation, des mesures ont été prises pour éliminer plus de 300 décrets de remise des droits et autres règlements tarifaires devenus inutiles ou redondants, et pour remplacer quelque 70 autres décrets de remise par des numéros tarifaires réglementaires plus simples, incorporés directement dans l'annexe du <i>Tarif des douanes</i> prévoyant le même traitement tarifaire. De plus, un petit nombre de nouveaux règlements ont été adoptés pour compléter les nouvelles dispositions du <i>Tarif des douanes</i> et les modifications corrélatives apportées à la <i>Loi sur les douanes</i>.</p>	<p>La simplification du <i>Tarif des douanes</i> et des règlements connexes réduira le fardeau réglementaire et les coûts connexes tant pour le milieu des affaires que pour le gouvernement.</p>	<p>s/o</p>	<p>Le projet de simplification du tarif a été solidement appuyé et bien reçu par les entreprises canadiennes parce qu'il aidera à réduire les coûts, permettant de ce fait de réaliser des économies qui devraient aider les entreprises canadiennes à devenir plus compétitives.</p>

Objet de l'initiative législative ou réglementaire	Résultats attendus	Critères de mesure du rendement	Résultats obtenus
<p>Divulgarion du coût du crédit</p> <p>L'harmonisation de la divulgation du coût du crédit est un élément du chapitre des mesures liées aux consommateurs de l'Accord sur le commerce intérieur signé le 18 juillet 1994 par les provinces et le gouvernement fédéral.</p>	<p>« à long terme »</p> <p>Réduction des coûts d'observation; protection uniforme des consommateurs au Canada; règles simplifiées de divulgation du coût du crédit; mise à jour des lois tenant compte des faits nouveaux sur le marché du crédit.</p>		<p>« à court terme »</p> <p>Les parties complètent actuellement les négociations de l'harmonisation de la divulgation du coût du crédit et prévoient mettre en œuvre une législation et une réglementation harmonisées en 1999.</p>
<p>Déclaration d'information en matière de remboursement anticipé des prêts hypothécaires</p> <p>Dans son document de consultation de juin 1996 sur l'examen de la législation régissant les institutions financières, le gouvernement annonçait qu'il était disposé à envisager une modification des lois régissant les institutions financières pour exiger une déclaration d'information plus explicite en matière de remboursement anticipé des prêts hypothécaires.</p>	<p>« à long terme »</p> <p>Une déclaration d'information plus explicite pour renforcer la protection des consommateurs.</p>		<p>« à court terme »</p> <p>Des projets de règlements sont en cours de rédaction.</p>
<p>Protection des renseignements personnels</p> <p>Dans son document de consultation de juin 1996 sur l'examen de la législation régissant les institutions financières, le gouvernement proposait d'instituer des dispositions réglementaires concernant la collecte, l'utilisation, la conservation et la communication de renseignements sur la clientèle par les institutions financières fédérales. Ce projet n'est pas poursuivi activement pour le moment parce que le</p>			

Objet de l'initiative législative ou réglementaire	Résultats attendus	Critères de mesure du rendement	Résultats obtenus
<p>Groupe de travail sur l'avenir du secteur des services financiers canadien étudie certaines questions liées à la protection des renseignements personnels et parce que Industrie Canada et Justice Canada élaborent une mesure législative sur la protection des renseignements personnels qui s'appliquera à tous les secteurs sous réglementation fédérale, y compris le secteur bancaire.</p>			
<p>Démutualisation</p> <p>Dans son document de consultation de juin 1996 sur l'examen de la législation régissant le secteur des services financiers, le gouvernement a annoncé son intention d'élaborer un régime de démutualisation qui permettrait à toutes les mutuelles d'assurance-vie de se transformer en sociétés par actions; le régime actuel ne s'applique qu'aux petites sociétés.</p>	<p><u>« à court terme »</u></p> <p>Les sociétés qui désirent se démutualiser peuvent commencer à demander l'approbation des souscripteurs tel que prévu dans la mesure législative et dans le règlement.</p> <p><u>« à long terme »</u></p> <p>Les sociétés démutualisées auront un plus grand accès au capital et devraient être plus efficaces et concurrentielles grâce à une structure d'entreprise plus flexible; les souscripteurs risquent d'en profiter puisque la valeur de la société sera répartie entre les souscripteurs admissibles; les souscripteurs pourraient aussi profiter de primes d'assurance plus concurrentielles et d'un plus vaste choix</p>		<p><u>« à court terme »</u></p> <p>Le gouvernement a publié le 27 août 1998 un document de consultation sur le projet de régime de démutualisation afin de recueillir les commentaires du public.</p>

Objet de l'initiative législative ou réglementaire	Résultats attendus	Critères de mesure du rendement	Résultats obtenus
	de nouveaux produits innovateurs puisqu'ils traiteront avec des sociétés bénéficiant d'un meilleur accès aux capitaux.		
<p><i>Règlement sur la divulgation du traitement des dirigeants</i></p> <p>Le projet de loi C-15, qui est entré en vigueur le 28 juin 1996, modifiait par adjonction d'un règlement les dispositions des mesures législatives régissant les institutions financières sur les données que les institutions doivent rendre publiques concernant le traitement de leurs dirigeants. Cette initiative de réglementation n'est pas poursuivie à l'heure actuelle, parce qu'elle est jugée redondante. Lorsque les quatre grandes mutuelles d'assurance seront démutualisées, toutes les grandes institutions financières au Canada seront assujetties à des règles de divulgation semblables imposées par les commissions provinciales des valeurs mobilières.</p>			

Objet de l'initiative législative ou réglementaire	Résultats attendus	Critères de mesure du rendement	Résultats obtenus
<p><i>Règlement sur le recyclage des produits de la criminalité</i></p> <p>Le règlement d'application de la <i>Loi sur le recyclage des produits de la criminalité</i> est entré en vigueur le 26 mars 1993. Ce règlement impose aux institutions financières et autres des procédures de tenue de documents et de vérification de l'identité des clients dans le but de disposer de pistes de vérification dans les enquêtes sur le blanchiment d'argent. Des modifications doivent être apportées au règlement, compte tenu de l'expérience d'observation et de l'évolution des pratiques de blanchiment d'argent.</p>	<p>« à long terme »</p> <p>Faciliter la dissuasion et la détection du blanchiment d'argent, alléger le fardeau d'observation et s'acquitter des engagements internationaux du Canada à cet égard.</p>		<p>« à court terme »</p> <p>La mise en œuvre en octobre 1998 des modifications qui raffinent les exigences en matière de tenue de documents et de vérification de l'identité des clients, en plus de rallonger la liste des entités auxquelles la Loi et le règlement s'appliquent.</p>
<p><i>Règlement sur les services de gestion de portefeuille et de conseils en placement (SGPCP)</i></p> <p>Le règlement sur les SGPCP prescrit les modalités de la prestation de ces services par les institutions financières sous réglementation fédérale. L'objectif visé est de veiller à ce qu'il existe un cadre de réglementation détaillé pour les investisseurs qui ont recours à ces services.</p> <p>La mise en œuvre du règlement sur les SGPCP nécessitera d'autres discussions avec les autorités provinciales et les institutions financières sous réglementation fédérale. Comme il ne s'agit pas d'une priorité importante pour les provinces, nous ne nous attendons pas à ce que ces discussions soient conclues avant un certain temps.</p>			

Objet de l'initiative législative ou réglementaire	Résultats attendus	Critères de mesure du rendement	Résultats obtenus
<p>DORS/97 – 377 – Règlement de l'impôt sur le revenu – catégorie 43.1 de l'annexe II – budget de 1994 – Matériel de conservation de l'énergie admissible</p> <p>Met en œuvre la mesure proposée dans le budget du 22 février 1994 en remplaçant la déduction pour amortissement visant les biens décrite à la catégorie 34 de l'annexe II du <i>Règlement de l'impôt sur le revenu</i> par une nouvelle déduction visant les biens décrite dans la nouvelle catégorie 43.1 de l'annexe II.</p>	<p>Accroissement des investissements dans le matériel de conservation de l'énergie.</p>	<p>Investissements tels qu'ils sont déclarés aux fins de l'impôt sur le revenu.</p>	<p>Indéterminés.</p>
<p>DORS/97 – 408 – Règlement de l'impôt sur le revenu – article 3201 – Bourse de valeurs prescrite</p> <p>Ce changement ajoute la Bourse d'Irlande à la liste des bourses de valeurs prescrites aux fins de la <i>Loi de l'impôt sur le revenu</i>.</p>	<p>La modification s'impose puisque la Bourse d'Irlande s'est séparée d'une autre bourse prescrite, soit la Bourse de Londres, et a obtenu un statut indépendant.</p>	<p>s/o</p>	
<p>DORS/97 – 409 – Règlement de l'impôt sur le revenu – article 6204 – Actions prescrites</p> <p>Ce changement constitue une modification mineure des exigences auxquelles doit satisfaire une action pour être considérée comme une action prescrite d'un régime d'options d'achat d'actions en vertu de la <i>Loi de l'impôt sur le revenu</i>.</p>	<p>Accroissement de la souplesse des régimes d'options d'achat d'actions des employés.</p>	<p>s/o</p>	

Objet de l'initiative législative ou réglementaire	Résultats attendus	Critères de mesure du rendement	Résultats obtenus
<p>DORS/97 – 494 – Règlement de l'impôt sur le revenu – article 2700 – budget de 1994 – Assurance-vie collective temporaire</p> <p>Ce changement prévoit une méthode de calcul de l'avantage imposable lorsqu'un employeur offre un régime d'assurance-vie collective temporaire à ses employés et élimine l'exemption existante visant la première tranche d'assurance de 25 000 \$.</p>	<p>Ce changement élimine un avantage fiscal dont jouissaient les employés, mais dont les travailleurs indépendants ne pouvaient se prévaloir.</p>	<p>s/o</p>	<p>Le changement a contribué à améliorer l'équité fiscale.</p>
<p>DORS/97 – 504 – Règlement de l'impôt sur le revenu – articles 6700 et 6701 – Sociétés à capital de risque prescrites de travailleurs</p> <p>Cette modification ajoute les sociétés enregistrées sous le régime des lois de la Nouvelle-Écosse à titre de sociétés à capital de risque de travailleurs à la liste des sociétés à capital de risque visées par règlement et des sociétés à capital de risque prescrites de travailleurs aux fins de l'impôt fédéral.</p>	<p>Les actionnaires qui achètent des actions dans une société enregistrée sous le régime des lois de la Nouvelle-Écosse pourront profiter du traitement fiscal réservé aux sociétés à capital de risque de travailleurs par le gouvernement fédéral, dont un crédit d'impôt fédéral.</p>	<p>s/o</p>	

Objet de l'initiative législative ou réglementaire	Résultats attendus	Critères de mesure du rendement	Résultats obtenus
<p>DORS/97 – 505 – <i>Règlement de l'impôt sur le revenu – article 5900 – budget de 1994 – Sociétés étrangères affiliées</i></p> <p>Ces changements influent sur la détermination du revenu tiré d'une entreprise exploitée activement (donnant lieu à un surplus exonéré), élimine les déductions des pertes d'entreprise dans le calcul du revenu accumulé, tiré de biens étrangers et limite les territoires dans lesquels les sociétés étrangères affiliées peuvent réaliser des gains exonérés à ceux avec lesquels le Canada a conclu une convention fiscale.</p>	<p>Les dispositions modifiées auront pour effet de mettre en œuvre les propositions formulées dans le budget de 1994 et concernant les sociétés étrangères affiliées.</p>	<p>s/o</p>	<p>Les changements ont amélioré l'équité du régime fiscal et ils contribuent à prévenir l'érosion de l'assiette de l'impôt.</p>
<p>DORS/97 – 557 – <i>Règlement de l'impôt sur le revenu – article 4301</i></p> <p>Il s'agit d'une modification d'ordre administratif faisant suite à la nouvelle pratique du gouvernement concernant la vente de bons du Trésor du gouvernement du Canada. Elle remplace l'expression « rendement équivalent moyen hebdomadaire » par l'expression « rendement équivalent moyen ».</p>	<p>Cette modification permet de faire en sorte que le <i>Règlement de l'impôt sur le revenu</i> demeure précis.</p>	<p>s/o</p>	<p>s/o</p>

Objet de l'initiative législative ou réglementaire	Résultats attendus	Critères de mesure du rendement	Résultats obtenus
<p>DORS/98 – 12 – Règlement de l'impôt sur le revenu – articles 6700 et 6701 – Sociétés à capital de risque prescrites de travailleurs</p> <p>Cette modification ajoute les sociétés enregistrées sous le régime des lois du Manitoba à titre de sociétés à capital de risque de travailleurs à la liste des sociétés à capital de risque visées par règlement et des sociétés à capital de risque prescrites de travailleurs aux fins de l'impôt fédéral.</p>	<p>Les actionnaires qui achètent des actions dans une société enregistrée sous le régime des lois du Manitoba pourront profiter du traitement fiscal réservé aux sociétés à capital de risque de travailleurs par le gouvernement fédéral, dont un crédit d'impôt fédéral.</p>	<p>s/o</p>	
<p>DORS/98 – 97 – Règlement de l'impôt sur le revenu – article 1101 – budget de 1997 – Sables bitumineux</p> <p>Cette modification met en vigueur les propositions formulées dans le budget de 1997 concernant l'extraction in-situ des sables bitumineux.</p>	<p>s/o</p>	<p>s/o</p>	<p>Une définition pratique de l'expression « sables bitumineux » a été ajoutée au <i>Règlement de l'impôt sur le revenu</i>.</p>
<p>Règlement sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces</p> <p>Ce règlement traite de la manière de calculer le montant des paiements à verser aux administrations provinciales au titre des programmes d'arrangements fiscaux, et de les effectuer, ainsi que du moment de le faire. Ces programmes sont le programme de péréquation, le programme de stabilisation fiscale et le programme de revenus garantis.</p>	<p>« à court et à long terme »</p> <p>Le programme de péréquation fait en sorte que les administrations provinciales sont en mesure d'offrir des niveaux de service raisonnablement comparables à un niveau d'imposition raisonnablement comparable.</p>	<p>« à court et à long terme »</p> <p>Les paiements de péréquation doivent se fonder sur une formule législative et doivent être versés de façon précise et en temps opportun. Les paiements sont inconditionnels.</p>	<p>« à court terme »</p> <p>En raison des paiements de transfert effectués dans le cadre de la péréquation, en 1998-1999, on prévoit que toutes les provinces auront accès à au moins 5 370 \$ par habitant pour financer les services publics destinés à leurs résidents.</p>

Objet de l'initiative législative ou réglementaire	Résultats attendus	Critères de mesure du rendement	Résultats obtenus
	<p>Le programme de stabilisation fiscale indemnise les provinces si leurs recettes diminuent de plus de 5 p. 100 d'une année à l'autre à cause de la conjoncture économique.</p>	<p>Les provinces présentent des demandes de paiements en vertu du programme de stabilisation et chaque demande est analysée et vérifiée par le gouvernement fédéral.</p>	<p>« à long terme »</p> <p>Les paiements de péréquation réduisent les disparités fiscales entre les provinces.</p> <p>Les recettes provinciales sont stabilisées en période de recul économique important.</p>
<p><i>Règlement sur le transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux</i></p> <p>Le règlement porte sur le calcul des paiements versés aux administrations provinciales au titre du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux, ainsi que sur les modalités de paiement.</p>	<p>« à court et à long terme »</p> <p>Assurer une aide financière aux provinces pour soutenir les programmes de soins de santé, d'éducation postsecondaire et d'aide sociale; assurer le maintien des principes qui sous-tendent la <i>Loi canadienne sur la santé</i> et de l'accès à l'aide sociale sans exigence de résidence minimale.</p>	<p>« à court et à long terme »</p> <p>Les paiements au titre du TCSPS doivent être versés en temps opportun et de façon précise, selon une formule législative.</p>	<p>« à court et à long terme »</p> <p>Les administrations provinciales et territoriales disposent des ressources financières nécessaires pour soutenir leurs programmes de soins de santé, d'éducation postsecondaire et d'aide sociale.</p>

Partie VI : Autres renseignements

Personnes-ressources et sites Web

Page d'accueil : www.fin.gc.ca

Messages électroniques adressés :

au ministre des Finances, l'honorable Paul Martin, C.P., député : pmartin@fin.gc.ca

au secrétaire d'État (Institutions financières internationales),
l'honorable Jim Peterson, C.P., député : jpeterson@fin.gc.ca

Commentaires ou questions sur le contenu du site Web du ministère des
Finances Canada :

Direction des consultations et communications
Finances Canada
140, rue O'Connor, Ottawa, Canada
K1A 0G5
613-992-1573.
constcomm@fin.gc.ca

Publications du ministère des Finances Canada :

Centre de distribution
Finances Canada
613-995-2855
Télécopieur : 613-996-0518

Lois pertinentes au regard des dépenses de programme du ministère des Finances Canada

<i>Lois constitutionnelles</i>	<i>Loi constitutionnelle de 1982</i>
<i>Loi sur la révision des arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces</i>	(1964-65, ch. 26)
<i>Loi relative au supplément d'aide financière à Terre-Neuve</i>	(L.R.C. 1985, ch. N-23)
<i>Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes</i>	(L.R.C. 1985, ch. B-7)
<i>Loi sur l'accord portant création de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement</i>	(1991, ch. 12, non officiel E-13.5)
<i>Loi sur la gestion des finances publiques</i>	(L.R.C. 1985, ch. F-11)
<i>Loi sur la Monnaie royale canadienne</i>	(L.R.C. 1985, ch. R-9)
<i>Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces</i>	(L.R.C. 1985, ch. F-8)
<i>Loi sur le transfert de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique</i>	(L.R.C. 1985, ch. P-37)
<i>Loi sur l'exploitation du champ Hibernia</i>	(L.R.C. 1990, ch. 41)

Liste des rapports exigés par la loi et des rapports ministériels

L'économie en bref — publication trimestrielle

Mise à jour économique et financière

Rapport financier annuel

Rapport sur les opérations d'emprunt

Revue financière — publication mensuelle

Tableaux de référence économiques

Tableaux de référence financiers

Titres du gouvernement du Canada — trimestriel